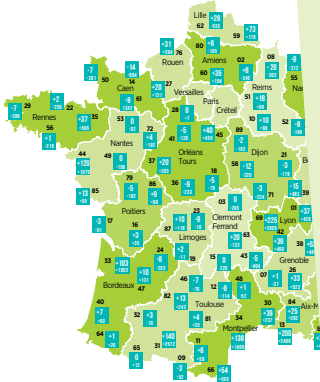




A LA UNE
Je suis Charlie,
et maintenant ?



SOMMAIRE

5

L'ENFANT À L'ÉCOLE
FAMILLES NOMBREUSES

7

ACTUS
GRÈVE LE 3 FÉVRIER,
LES DOTATIONS DÉPARTEMENTALES

10

GRAND ANGLE
ENFANTS SANS
ABRI À LYON

12

DOSSIER
JE SUIS CHARLIE,
ET MAINTENANT ?

18

MÉTIER
RYTHMES SCOLAIRES :
LES RÉSULTATS DE
L'ENQUÊTE

24

RESSOURCES
LIBERTÉ, J'ÉCRIS TON NOM

26

AUTOUR DE L'ÉCOLE
LA LÉGALISATION
DU CANNABIS EN DÉBAT

30

GRAND INTERVIEW
ROBIN RENUCCI

Ne plus attendre

✦ Après les effroyables attentats de début janvier, de nombreux regards se tournent vers l'école et ses enseignants.

Le 22 janvier, la ministre a présenté ses « onze mesures pour les valeurs de la République ». Bien sûr, il faut faire vivre ces valeurs à l'école et les enseignants n'ont pas attendu ce plan pour le faire.



© MIRA/ANSA

Pour autant, qu'entend la ministre lorsqu'elle déclare à l'Assemblée que certaines questions posées par des élèves « nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école qui est chargée de transmettre des valeurs » ? C'est bien le rôle de l'école de travailler à partir des représentations des élèves pour leur permettre de les dépasser pour s'en émanciper dans une perspective de laïcité.

Mais au-delà, ce plan ministériel néglige l'essentiel. Comment convaincre de la crédibilité des valeurs de la République quand tant d'élèves ne vivent pas l'égalité en matière d'éducation, d'accès aux savoirs et à la culture ? Quand, depuis une décennie, les résultats scolaires se dégradent pour les élèves issus de l'immigration ? Quand, dans trop de quartiers, la réalité dément chaque jour les mots « égalité » et « fraternité » ?

Si l'école ne peut pas prendre en charge tous les maux de la société, elle n'en est pas moins traversée par ceux-ci. Et les inégalités scolaires que l'école ne parvient pas à enrayer sont le reflet des inégalités sociales qui ne cessent de se creuser. A l'opposé de l'illusion sécuritaire, il y a donc urgence à agir dans l'école et plus largement dans la société, avec de réelles politiques sociales, du logement et de l'emploi afin que chacun y ait sa place.

Mais il ne suffit pas d'ériger l'éducation comme grande priorité nationale. Avec une charge de travail qui augmente, un manque de postes, une formation continue sinistrée et même des salaires en baisse au 1^{er} janvier, cette priorité promise à l'éducation n'est pas crédible.

Améliorer réellement les conditions de travail et rétablir une formation initiale et continue de qualité pour permettre la réussite de tous les élèves, mais aussi augmenter les salaires, sont aujourd'hui plus que nécessaires. Ils impliquent d'autres choix budgétaires. C'est ce que le SNUipp, avec la FSU, portera avec les enseignants en grève le 3 février.

Christian Navarro

[FENÊTRES]
SUR COURS

Hebdomadaire du syndicat national
unitaire des instituteurs, professeurs
des écoles et PEGC
128 boulevard Blanqui 75013 Paris
Tél. : 01 40 79 50 00
E-mail : fsc@snuipp.fr

Directeur de la publication : Sébastien Sihr
Rédaction : Francis Barbe, Aline Becker, Alexis Bisserkine, Clémence Bohème, Ginette Bret, Pierre Magnetto, Vincent Martinez, Philippe Miquel, Jacques Mucchielli, Christian Navarro, Emmanuelle Roncin, Sébastien Sihr, Virginie Solunto.
Conception graphique : Acte Là !

Impression : SIEP Bois-le-Roi
Régie publicité : Mistral Media
365 rue Vaugirard 75015 Paris
Tél. : 01 40 02 99 00
Prix du numéro : 1 euro Abonnement : 23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0415 S 07284
Adhérent du syndicat de la presse sociale

Encore nombreuses familles nombreuses

21,5% des familles françaises comptent 3 enfants ou plus et sont considérées comme des familles nombreuses. Dans une récente étude, l'Insee nous apprend qui elles sont et comment elles vivent.

Une famille sur cinq vit en France avec trois enfants ou plus à la maison (21,5%). Une récente étude de l'Insee* trace le portrait historique et sociologique de ces 1,7 million de familles dites « nombreuses » et dont la part est encore significative même si elle a baissé de 3 points entre 2009 et 2011. Pourquoi ce choix d'une grande descendance ? L'étude apporte des éléments de compréhension liés à l'histoire des individus et à leur environnement.

En premier lieu, « plus on a de frères et sœurs, plus la probabilité d'avoir une famille nombreuse est forte » souligne l'Insee. Les enfants reproduisent donc en partie le modèle familial de leurs parents et on sera davantage parent d'une famille nombreuse si on vient soi-même d'une telle famille. Avoir eu deux enfants du même sexe peut motiver aussi le désir d'un troisième enfant mais la naissance du « troisième » peut résulter quelquefois d'une nouvelle relation. Les familles recomposées ne constituent pourtant qu'un sixième des familles nombreuses.

De moins bonnes conditions de vie

Dans un autre registre, l'absence de diplôme caractérise les grandes familles mais cela n'est réellement significatif qu'à partir de 4 enfants ou plus. L'Insee nous apprend que les immigrés sont souvent à la tête d'une famille nombreuse mais que leurs descendants ont en revanche des comportements de fécondité qui se rapprochent de la moyenne, étant influencés davantage par leur lieu de résidence que par la culture familiale. En effet, si les différences régionales s'atténuent, on a toujours plus d'enfants dans l'ouest, le nord et en outre-mer. L'étude se termine sur l'analyse des conditions de vie de ces familles. Des logements plus grands mais davantage « surpeuplés » et « en moyenne, un niveau de vie qui décroît avec le nombre d'enfants » précise-t-elle, les plus touchées par la pauvreté étant les familles nombreuses monoparentales ou celles avec plus de 4 enfants.

ALEXIS BISSERKINE

*Insee première n° 1531, janvier 2015, sur données 2011

36,1% des familles françaises ont un enfant. 42,4% en comptent 2 et 21,5% en ont 3 ou plus.

LE NUMÉRIQUE

COLLECTIF

POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE L'ENFANCE

Le collectif Construire ensemble la politique de l'enfance appelle à constituer un conseil national de l'enfance et une instance interministérielle dédiée qui « rassemblent et portent une véritable politique nationale de l'enfance et de la jeunesse co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés ». Constitué de plus de 80 organisations dont le SNUipp-FSU, le collectif souhaite élaborer un projet prenant en compte le développement de l'enfant et lui offrant « des conditions de vie dignes et épanouissantes ».

<http://cep-enfance.blogspot.fr/>

PÉDIATRIE

PRESCRIPTIONS HORS AMM

Selon une étude de l'Inserm, plus d'un enfant sur trois (37,6%) âgé de 0 à 16 ans se voit prescrire un médicament hors autorisation de mise sur le marché (AMM) : non respect du dosage, de l'âge minimal, de la voie d'administration ou en dépit des contre-indications. Ces proportions, bien qu'en baisse par rapport à 2000 (42%), révèlent un manque de médicaments adaptés aux jeunes patients estiment les chercheurs de l'Inserm qui n'ont toutefois pas constaté de lien entre ces pratiques et le risque d'effets indésirables.

EFFICACITÉ DU SOMMEIL

MEILLEURS EN MATHS ET EN LANGUES

Selon une étude canadienne réalisée auprès d'enfants de 7 à 11 ans, la qualité du sommeil influencerait sur les résultats scolaires dans certaines matières en particulier. Les expériences ont montré que les enfants ayant une plus grande « efficacité du sommeil » - un indicateur comparant la durée réelle du sommeil et le temps passé au lit - obtiennent de meilleures notes, mais uniquement en mathématiques et en langues. Un sommeil efficace améliorerait essentiellement les fonctions exécutives : des fonctions davantage sollicitées dans ces disciplines.



ALLEMAGNE

UN EURO SUR CINQ POUR L'ÉDUCATION

En 2014, l'État fédéral, les länder et les communes ont alloué plus de 120 milliards d'euros à l'éducation en Allemagne, une part qui franchit la barre d'un cinquième des dépenses publiques. Depuis 2008 les dépenses d'éducation ont augmenté de 30% et l'État fédéral y a contribué avec une hausse de 60% de son budget consacré notamment à l'enseignement supérieur. Des investissements nécessaires puisque d'après les derniers chiffres de l'OCDE, l'Allemagne est encore à la traîne avec 5,13% de son PIB consacré à l'éducation contre 6,07% pour la moyenne des pays de l'organisation.

MONDE

ÉDUCATION POUR TOUS

121 millions d'enfants et d'adolescents « ne sont jamais allés à l'école ou ont renoncé à leur scolarité », c'est le triste constat d'un nouveau rapport de l'ONU publié à l'occasion du Forum mondial de l'éducation. Selon la directrice de l'Unesco, les stratégies habituelles fondées sur « plus d'enseignants, plus

de salles de classe et plus de manuels scolaires ne permettent pas d'atteindre les enfants les plus défavorisés ». Elle préconise donc un changement de mode d'action avec « des interventions ciblées pour atteindre les familles déplacées par les conflits, les filles forcées de rester à la maison, les enfants handicapés et les millions d'enfants obligés de travailler ».

KENYA

GRÈVE POUR LES SALAIRES

Il aura fallu 2 semaines de grève nationale massive sur la question des salaires pour que les 200 000 enseignants du Kenya obtiennent ce soit lancé un processus d'évaluation des besoins qui devrait durer 8 mois. Une situation tendue entre le gouvernement pour qui toute augmentation « déstabiliserait l'économie » et les enseignants qui réclament toujours une harmonisation des salaires et des augmentations « d'au moins 100 à 150% ». Le salaire minimum mensuel des professeurs des écoles publiques commence actuellement à 16.692 shillings kenyans (environ 160 €) pour les enseignants les moins bien rémunérés.

RAPPORT

AMÉLIORER L'ÉQUITÉ DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

Lutter contre les inégalités sociales : c'est parmi de nombreux autres, un des leviers identifiés par les experts de l'OCDE pour améliorer l'équité et la qualité dans les politiques éducatives conduites par ses États membres. Le rapport « Perspectives des politiques de l'éducation 2015 » rendu public fin janvier souligne que certains pays « mettent en place diverses formes de politiques globales en faveur des élèves et des établissements défavorisés. » C'est le cas par exemple du Portugal où depuis 2012 on met le paquet sur les zones géographiques aux populations défavorisées et où les taux d'absentéisme et d'abandon scolaire sont supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit d'y « améliorer la qualité des apprentissages, d'encourager la coordination entre établissements, société civile, instituts de formation et de renforcer l'adaptabilité aux besoins des élèves ». Un programme qui touche 16% des établissements d'enseignement portugais. En Angleterre, le dispositif *Pupil Premium* octroie des fonds supplémentaires aux écoles identifiées comme accueillant des enfants qui bénéficient de repas scolaires gratuits. En Finlande, un programme de « préparation à l'enseignement de base » s'adresse lui spécifiquement aux enfants issus de l'immigration qui ne maîtrisent pas le finnois et en Slovaquie, un plan de formation spécifique est dédié aux professionnels participant à l'intégration scolaire de ces publics... D'après les experts de l'OCDE, seuls 16% des 450 réformes éducatives engagées par ses membres depuis 2008 concernent la recherche d'une plus grande équité alors que « près d'un élève de 15 ans sur cinq n'atteint toujours pas le niveau minimum de compétences requis pour trouver sa place dans la société d'aujourd'hui. » FRANCIS BARBE

Jean-Marie Harribey, économiste atterré et membre du conseil scientifique d'Attac



3 QUESTIONS À

« Les politiques d'austérité doivent cesser »

La victoire de Syriza en Grèce marque-t-elle le rejet des politiques d'austérité ?

Évidemment. Les politiques d'austérité mises en œuvre en Grèce ont engendré une situation économique et sociale catastrophique. Depuis 4 ans le PIB grec a diminué de 25%, le chômage avoisine les 30%, le salaire minimum a été diminué d'environ 20%, les dépenses d'éducation de 30%, la mortalité infantile a progressé... Pour accorder de nouveaux prêts à la Grèce, la troïka* a imposé des plans draconiens qui n'en finissent pas de pro-

duire des dégâts à l'échelle de l'Union européenne (UE). Ces politiques d'austérité doivent cesser.

Est-ce que cela peut changer les rapports de force au sein de l'UE ?

Personne ne peut savoir quels seront les résultats des élections qui auront lieu en Europe dans les mois à venir. Mais si le nouveau gouvernement grec engage un véritable bras de fer avec les institutions européennes et le FMI, cela aura des conséquences sur l'UE dont la contradiction est à son paroxysme. La zone euro et l'UE ont été construites sur la base d'États dont le niveau de développement

était extrêmement différent. La crise de 2007 a fait exploser la chaîne qui devait les unir et ses maillons les plus fragiles ont commencé à sauter : l'Espagne, la Grèce, le Portugal, un peu l'Italie et même la France qui n'est pas dans une situation mirifique.

La négociation de la dette peut-elle permettre à la Grèce de sortir de la crise ?

C'est la question décisive. Le nouveau gouvernement grec a promis qu'il allait renégocier la dette. Soit il obtient un étalement des remboursements des prêts déjà octroyés, soit il arrive à faire baisser les taux d'intérêts. En cas d'échec

des négociations, la Grèce pourra se déclarer en défaut de paiement. Ce qui ne mettra pas les institutions financières européennes en faillite. Tout sera absorbé comme ça a déjà été le cas dans l'histoire : en 1982 au Mexique, en 2004 en Argentine... Il y a aujourd'hui un certain cynisme des puissants à refuser que cette question soit abordée. D'autant qu'il faudra bien, dans une UE à vocation de coopération, parvenir tôt ou tard à la mutualisation de tout ou partie des dettes publiques.

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT MARTINEZ
* Fonds monétaire international (FMI), Banque centrale européenne (BCE) et Commission européenne
Pour aller plus loin : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey>

Et si on reparlait taille des classes ?

À l'heure où la ministre remet l'accent sur la maîtrise de la langue, supprime le redoublement, la diminution du nombre d'élèves par classe doit revenir à l'ordre du jour. Surtout quand de nombreuses études montrent l'impact indéniable des effectifs sur la réussite des élèves, notamment les plus fragiles.

Il est grand temps de mettre sur la table la question de la taille des classes. Le sujet, porté depuis longtemps par le SNUipp-FSU, est régulièrement évacué par les ministères successifs et ignoré dans le débat public. Mais les faits sont têtus. Alors que l'impact des rythmes scolaires reste à démontrer, celui des effectifs a déjà fait l'objet de nombreuses études internationales comme le montre une récente note de la DEPP. Même si le lien reste complexe, moins d'élèves par classe est égal à plus

de réussite. Un lien d'autant plus marqué pour les élèves issus d'un environnement social défavorisé, notamment ceux de l'éducation prioritaire. L'OCDE enfonce le clou dans un rapport sorti à la mi-janvier. Elle indique qu'un grand nombre de pays ont engagé depuis une quinzaine d'années une politique scolaire visant une baisse sensible des effectifs par classe. À contrario de notre pays dont l'école primaire se singularise par un nombre d'élèves par classe largement au dessus de la moyenne européenne, notamment en maternelle : 7 700 classes dépassent les 30 élèves, 90 000 dépassent les 25.

Une question centrale

Najat Vallaud-Belkacem, en réponse aux événements dramatiques de début janvier a décidé d'engager un chantier prioritaire pour la maîtrise de la langue dans le cadre de son « *plan pour les valeurs de la république* ». Mais la seule mesure envisagée, la mise en place d'une nouvelle évaluation



TOUS EN GRÈVE LE 3 FÉVRIER

Effectifs, salaires, temps de travail, formation... les revendications qui sont au cœur de la grève du 3 février à l'appel de la FSU prennent un tour encore plus aigu après les événements du 7 janvier et les annonces gouvernementales qui ont suivi. Plus que jamais notre pays a besoin d'école, il faut lui donner les moyens de lutter efficacement contre l'échec scolaire qui touche en premier lieu les enfants issus des milieux populaires. Mais on ne changera pas l'école sans se préoccuper de ceux qui la font tous les jours. Les enseignants doivent être rémunérés et reconnus à hauteur de leur niveau de formation et de l'importance de leur mission. Pour le SNUipp, la priorité au primaire doit se traduire dès maintenant par des avancées concrètes : alignement de l'ISAE sur l'ISOE, révision des 108 heures, révision des modes de gestion des personnels...

de CE2, n'est manifestement pas à la hauteur des enjeux. Le SNUipp-FSU a d'autres idées à suggérer à la ministre pour favoriser la réussite scolaire et le vivre ensemble mais aussi mettre fin au redoublement : abaisser les taux d'encadrement, développer la *plus de maîtres que de classes*, scolariser les moins de trois ans dans de bonnes conditions. Dès le plus jeune âge au moment clé de l'apprentissage du langage, le travail en petits groupes est essentiel pour mieux solliciter « *les petits parleurs* ». Cruciale dans les zones défavorisées, la question des effectifs est centrale pour combattre efficacement le fléau du déterminisme social. Pour l'instant, si près de 10 000 postes ont été créés dans le primaire, 30 000 ont disparu entre 2007 et 2012. Selon l'OCDE, il en faudrait 37 000 pour atteindre la moyenne des pays de l'UE. C'est pourquoi l'exigence d'une vraie priorité au primaire sera au cœur de l'action du SNUipp pendant ces prochains mois à commencer par la journée de grèves et des manifestations du 3 février (voir ci-dessus). PHILIPPE MIQUEL



ÉDUCATION PRIORITAIRE

UN PÉRIMÈTRE BIEN TROP ÉTROIT

Les fortes mobilisations des deux derniers mois dans l'éducation prioritaire ont rappelé l'urgence d'un plus et d'un mieux d'école dans un contexte marqué par une aggravation des inégalités dans notre pays. Elles ont aussi permis de modifier le projet de carte initial notamment en permettant à des écoles dites isolées d'être classées en éducation prioritaire en les rattachant à un collège labellisé. Les recteurs qui ont actuellement la mission de procéder à cette classification ont manifestement perdu de vue

l'engagement de la ministre sur l'objectivité des critères et la transparence des procédures. Le SNUipp-FSU vient de s'adresser au ministère pour dénoncer la mise à l'écart des élus du personnel et demander la tenue de comités techniques en vue de rétablir une concertation qui permette d'étudier réellement la situation de toutes les écoles. Dans ce courrier, le SNUipp rappelle également la nécessité d'un élargissement de la carte, afin de répondre à tous les besoins légitimes et avérés d'un grand nombre d'écoles. PHILIPPE MIQUEL

1%

C'est le pourcentage des personnes les plus riches du monde dont le patrimoine cumulé dépasse celui des 99% restants. L'organisation non gouvernementale Oxfam affirme en effet que la part des richesses mondiales détenue par les 1% des plus riches dépassera les 50% en 2016 alors qu'elle était de 44% en 2009 et de 48% en 2014.

ESPE

POUR UNE RÉELLE FORMATION ADAPTÉE

Dans un courrier commun, l'UNEF, le SNUipp et la FSU interpellent la ministre sur l'absence de parcours adaptés réellement réfléchis au sein des ESPE pour les stagiaires ayant déjà validé un master. Les syndicats défendent une remise à plat de la réforme qui passe par un stage en responsabilité à tiers-temps afin d'avoir le temps d'une réelle formation. Ils attendent aussi des réponses quant à la titularisation des stagiaires actuellement en formation adaptée et demandent qu'elle ne soit pas conditionnée à la validation d'unité d'enseignement.

✎ Rubrique [Le métier / La formation](#)



EN BREF

POUVOIR D'ACHAT

LES SALAIRES EN BAISSÉ AU 1^{ER} JANVIER

Les salaires des enseignants des écoles diminuent à partir de janvier, occasionnant une perte annuelle allant de 96 euros pour un enseignant à l'échelon 3, à 167 euros pour la Hors classe. En cause, l'augmentation du prélèvement pour pension civile qui passe de 9,14% à 9,54% du traitement brut, une mesure qui vient s'ajouter au gel, pour la quatrième année consécutive, du point d'indice. Pour le SNUipp-FSU, il faut en finir avec le déclassé salarial. Outre la fin du gel du point d'indice, le syndicat demande l'alignement immédiat de l'ISAE sur l'ISOE versée aux enseignants du second degré.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

UNE CONSULTATION BÂCLÉE

Fixée au 23 janvier puis repoussée au 30, avis d'abord demandé via le site éducol puis injonction précipitée à se réunir : l'organisation de la consultation sur les futurs programmes d'EMC a été pour le

moins bâclée. Tout cela n'est pas sérieux pour un sujet jugé si important par la ministre. Elle aurait dû créer des conditions favorables en plaçant cette consultation sur des temps banalisés. Une synthèse sera transmise au CSP pour qu'il intègre les remarques des enseignants avant validation, en mars, par le Conseil supérieur de l'éducation. Entrée en vigueur à la rentrée 2015.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE GRÈVE

LE SNUIPP-FSU DEMANDE L'ABROGATION

Dans un courrier au ministère le SNUipp-FSU demande que la loi obligeant les enseignants à déclarer préalablement leur intention de participer à une grève soit abrogée. Les délais imposés constituent une entrave au droit de grève selon le SNUipp-FSU qui rappelle que MM. Hollande et Valls avaient contesté cette loi en 2008 en saisissant le Conseil constitutionnel. Le syndicat invite les enseignants à ne pas remplir de déclaration préalable pour la grève du 3 février et met en garde contre toute velléité de sanction à leur égard.

MATERNELLE



DES NOUVEAUX PROGRAMMES PLUS ABOUTIS MAIS À ACCOMPAGNER

Un projet de 28 pages plus abouti, plus lisible et plus opérationnel : la nouvelle version des programmes de l'école maternelle du Conseil supérieur des programmes a pris en compte une bonne partie des remontées de la consultation de cet automne qui avait reçu plus de 90 000 avis d'enseignants. Des évolutions sont à noter : 57 attendus (au lieu des 135 du projet initial) avec des items plus clairs, davantage d'indications sur la pédagogie spécifique à la maternelle, des éléments de progressivité dans certains des

5 domaines (les pôles ont été abandonnés), le rôle des ATSEM et des RASED évoqués...

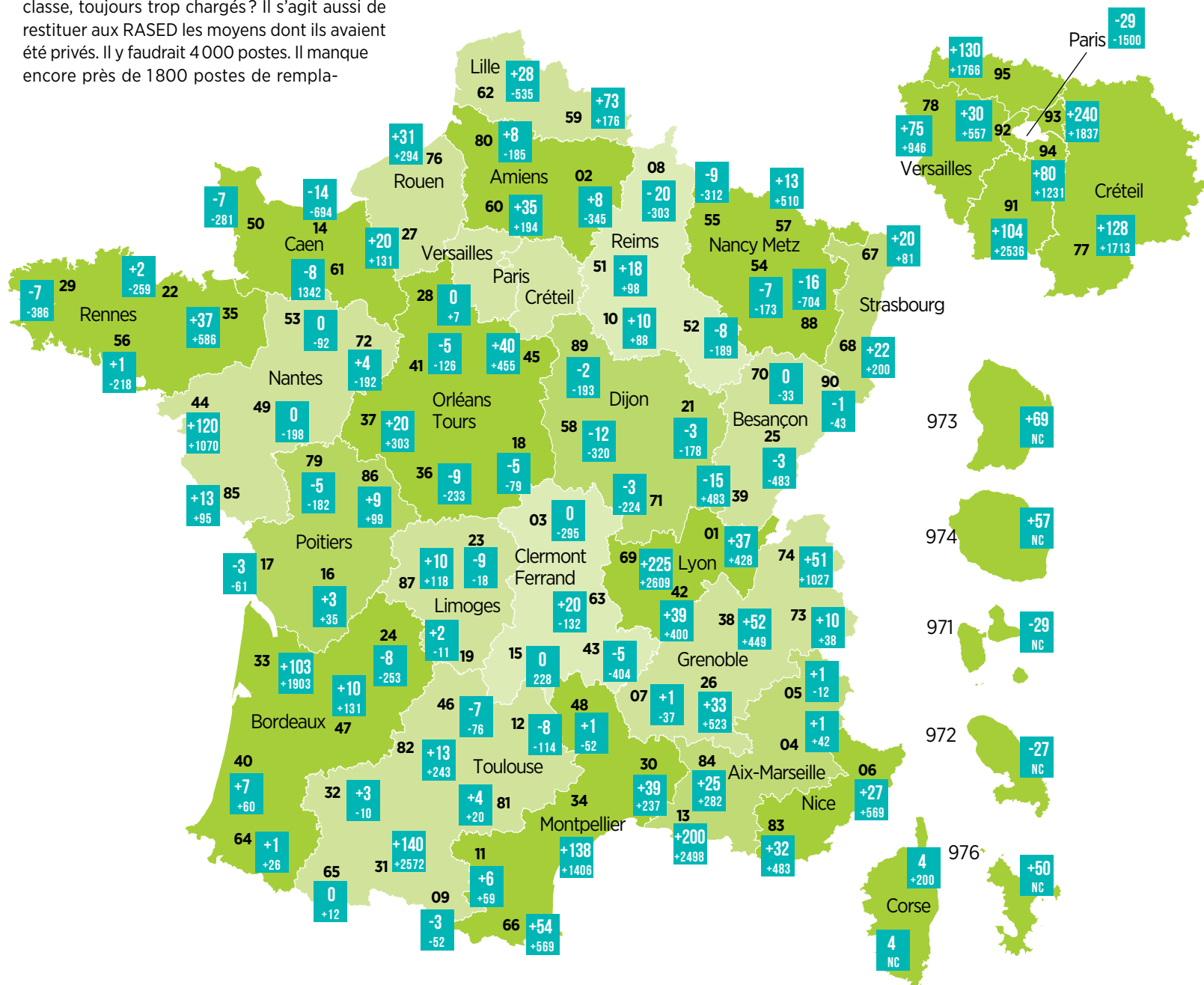
Pour le SNUipp-FSU, il s'agit maintenant d'avoir les moyens de les mettre en application avec des documents d'accompagnement. Le syndicat demande aussi que des sessions de formation continue soient inscrites dans les plans académiques de formation, dès maintenant, et que le livret des programmes, outil professionnel, soit imprimé et envoyé à chaque enseignant de maternelle. GINETTE BRET

Dotations départementales : la quadrature du cercle

Les 2 511 postes créés pour la rentrée prochaine ont été répartis dans les départements. Une dotation qui s'avère négative dans 31 d'entre eux et neutre pour six autres. Sur ces 2 511 postes, 1 600 seront directement consommés pour mettre en place la mesure d'allègement de service des enseignants en REP+. Resteront donc un peu plus de 800 postes à distribuer, pour notamment accueillir les 23 400 élèves supplémentaires attendus à la rentrée. Comment dès lors envisager ne serait-ce qu'une amorce de baisse des effectifs par classe, toujours trop chargés ? S'il agit aussi de restituer aux RASED les moyens dont ils avaient été privés. Il y faudrait 4 000 postes. Il manque encore près de 1 800 postes de rempla-

çant par rapport à 2008, autant dire que les écoles vont encore connaître des classes non remplacées et qu'il ne sera pas possible de relancer une formation continue actuellement en friche. Sans parler des « plus de maîtres que de classes », 1713 à ce jour, quand la loi d'orientation en prévoit 7 000 d'ici la fin de la mandature. Enfin, si 680 classes de tout-petits ont été ouvertes depuis 2013, il en faudrait 3 000 pour répondre aux objectifs affichés... Décidément, le compte n'y est pas ! FRANCIS BARBE

X dotations
 X prévision d'effectifs
 XX départements



Lyon : l'école met

À l'école le jour, sans domicile la nuit ! C'est pour mettre fin à cette situation vécue par des enfants de la métropole lyonnaise et leur famille que des parents et des enseignants se mobilisent depuis le 20 novembre.

Edina avait 8 ans, sa sœur Arnella 15 lorsque leur mère a décidé de quitter sa Bosnie natale il y a maintenant trois ans. À la même période, Nini aujourd'hui âgée de 8 ans et son petit frère sont arrivés en France, leurs parents fuyant un pays pas vraiment en guerre mais pas non plus en paix, la Géorgie. Pour ces deux familles, le voyage a pris fin à Lyon, dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Une chance, les filles ont eu tout de suite droit à l'éducation et ont pu être inscrites à l'école Jean Giono dans le 8^e arrondissement de la ville. La malchance, c'est peut-être d'être originaires d'un pays dit « sûr » car les demandes des deux familles ont été rejetées et elles se sont retrouvées à la rue. Elles ont dormi dans un jardin public, dans des squats parfois évacués par la police. Pour Nini cela s'est même terminé dans une voiture pendant un mois.

C'est pour dénoncer la situation de ces enfants et de ces familles sans domicile et leur trouver des solutions d'hébergement que les collectifs « *Jamais sans toit* » se sont créés le 20 novembre dernier. À cette date, symbolique du 25^e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, des parents d'élèves, des enseignants, des citoyens, représentants d'associations ou non, ont décidé d'interpeler les pouvoirs publics : demandes d'audience, rassemblements, campement devant la préfecture, appels concertés au 115, la plateforme d'appel pour des hébergements d'urgence. Les collectifs ont demandé à ce que les droits de l'enfant soient respectés, en pointant les incohérences « *entre une République qui laisse dormir des enfants dans la rue et son école dont on vient de réaffirmer les missions d'éducation de prévention et de protection dans une*

approche globale de l'enfant ».

Hébergés dans l'école

Une dizaine d'écoles de la métropole se sont mobilisées, six d'entre elles et un collège ont même été occupés pour servir de lieu d'accueil à une vingtaine de familles sans abri. Pendant deux mois, le préau couvert de l'école Jean Giono a changé de fonction. Chaque soir à partir de 18h00 ce sont des tentes qu'on y a dépliées, des matelas qu'on y a installés, des repas qu'on y a préparés. Jusqu'à cinq familles ont été hébergées ici, y ont dormi et mangé accompagnées et soutenues par des parents et des enseignants qui voulaient « *agir pour ne plus subir cette situation insupportable* ».

« C'EST LEUR ÉCOLE, ET C'EST AUSSI LE SEUL POINT D'ANCRAGE SOCIAL DE LEUR FAMILLE QUI RETROUVE ICI UNE NORMALITÉ. »

Jamais sans toit a recensé précisément 401 personnes dont 194 enfants qui avaient besoin d'un hébergement d'urgence. Nombre d'entre elles sont des demandeuses d'asile qui ont été déboutées. Jean-François Ploquin, directeur de *Forum réfugiés* une des trois structures qui accompagnent les demandeurs explique : « *Lyon est le 3^e département après Paris et le 93 pour les arrivées de demandeurs d'asile. De plus, la régionalisation de l'admission au séjour fait que la préfecture de région concentre les arrivées. En 2014, précise-t-il, il y a eu 3 000 entrées de demandeurs d'asile et 70 % de déboutés* ». Cela fait 2 000 personnes qui n'ont plus de droit



Le préau de l'école Jean Giono se transforme en abri pour la nuit. La photo est de Marie Monier, mère d'élèves à l'école Gilbert Dru, mais aussi graphiste et vidéaste. Elle prépare une vidéo sur l'action des collectifs « *Jamais sans toit* ». www.pas-sage-d-images.fr

à l'hébergement et devraient retourner dans leur pays d'origine, ce qu'elles ne font pas toujours bien sûr.

Gérer la pénurie

La mairie comme la préfecture ne se sont pas opposées dans la mesure où les écoles fonctionnaient normalement le jour. Pour le préfet du Rhône, Jean-François Carencu, l'action des collectifs est même fraternelle et légitime mais le problème de l'immigration est et sera toujours complexe au carrefour du droit et de l'humanitaire. « *C'est un problème qu'on gère, dit-il, et pas une question qu'on règle* ». Si la préfecture ouvre des centres d'hébergement en dur, réquisitionne, elle n'a pas assez de place et ne veut d'ailleurs pas forcément en avoir pour les personnes en situation irrégulière. « *Il faut que ça reste difficile* » précise le préfet tout en reconnaissant que l'action des écoles a permis de pointer certains cas indi-

à l'abri



DE L'HABITAT INSALUBRE AU LOGEMENT AUTONOME

C'est pour trouver des solutions durables aux problèmes d'insertion des populations appartenant à la communauté rom de l'agglomération lyonnaise qu'est né en 2011 le programme Andatu (« pour toi » en romani). Une problématique bien différente de celle des demandeurs d'asile mais qui a trait également aux conditions de vie. Il s'agissait notamment de mettre fin aux bidonvilles, de passer de cet habitat insalubre à un hébergement puis à un logement autonome, en favorisant l'accès à la formation, aux droits sociaux et à l'emploi. De leur côté les familles roms devaient s'engager à respecter les lois, à apprendre le français, à scolariser leurs enfants. Au total, le programme aura concerné 400 personnes sur les 2000 que comprend la communauté rom, toutes volontaires et sélectionnées et cela pour un coût de 2,6 M d'€. Un an avant son terme en 2015, la préfecture et Forum Réfugiés l'association chargée de la mise en œuvre du projet ont présenté un premier bilan. Très positif pour la préfecture, il est toutefois nuancé pour le directeur de l'association, plus réservé sur les effets du programme dans la durée.

viduels et aussi d'ouvrir les yeux de la population qui rechigne souvent à voir des centres d'hébergement s'ouvrir à côté de chez elle.

L'action des collectifs a eu un impact. Un gymnase a été ouvert par le 115 et des places supplémentaires ont été créées dans le cadre du plan « Grand froid ». Au final, avant les vacances de fin d'année, presque toutes les familles disposaient d'un hébergement, certaines ayant profité de la solidarité des membres des collectifs qui leur ont payé des nuits d'hôtel ou même prêté leur appartement pendant les vacances. Maud Bigot chef de service du Samu social le confirme : « la mobilisation a permis de mettre des familles à l'abri et nous les avons moins vues dans la rue. Mais il n'y a pas assez de places pour tout le monde et moins on est soutenu, moins on a de chance de rentrer. » Que ce soit au Samu social ou à Forum réfugiés, qui ne s'occupent

pourtant pas du même public, la gestion de la pénurie est permanente.

Trouver des solutions pérennes

Aujourd'hui, l'école Gilbert Dru dans le 7^e accueille encore une famille et à l'école Jean Giono il a fallu batailler jusqu'au 16 janvier pour que toutes soient hébergées. Edina dort à l'hôtel Formule 1 de Meyzieu à la périphérie de Lyon. Nini « habite » le « village mobile » de bungalows installé à Charbonnières. Tous les jours elles reviennent à l'école Jean Giono pour travailler au CE2 pour l'une, au CM2 pour l'autre. C'est leur école, et c'est aussi le seul point d'ancrage social de leur famille qui retrouve ici une normalité, une légitimité, une écoute. Mais tout n'est pas fini. Les collectifs continuent d'agir pour que les solutions trouvées soient pérennisées et que les familles ne se retrouvent à la rue le 31 mars à la fin du plan « Grand froid ». ALEXIS BISSERKINE



RESEF

NON AUX TESTS D'ÂGE OSSEUX

Le Réseau éducation sans frontières lance une pétition contre l'utilisation des tests d'âge osseux. Certains jeunes étrangers, soupçonnés de mentir sur leur âge, sont en effet soumis à des examens physiologiques et radiologiques sur la base desquels ils sont souvent déclarés majeurs et parfois condamnés. Resef réclame l'abandon de « ces tests dégradants pour ces jeunes filles et garçons et dont quasi unanimement les instances médicales et éthiques récuse la validité et condamnent l'utilisation à d'autres fins que médicales ».

www.educationsansfrontieres.org/

DÉFENSEUR DES DROITS

CARENCE DE L'ÉTAT

« Malgré la saturation des dispositifs d'accueil des personnes en difficulté, la carence de l'État dans son obligation d'assurer un hébergement d'urgence à des personnes sans abri est, à ce jour, caractérisée et constitutive d'une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale. » C'est le site du Défenseur des droits qui rend compte de ce jugement récent où l'État a été contraint de proposer un hébergement d'urgence à une famille déboutée de sa demande de droit d'asile mais toujours engagée dans une procédure de demande d'autorisation de séjour.

www.defenseurdesdroits.fr



ENFANTS DE L'IMMIGRATION



UNE CHANCE POUR L'ÉCOLE

« Il faudrait cesser de voir la présence au sein de l'école française d'un nombre croissant d'enfants issus de l'immigration comme un problème ». C'est le credo de Marie-Rose Moro professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent qui a publié « Enfants de l'immigration, une chance pour l'école » (Ed. Bayard). À l'université d'automne 2012 du SNUipp, elle a montré que ces enfants dont les compétences sont encore sous exploitées, permettent à l'école et tous ses élèves d'accéder à une altérité et à une diversité qui sont constitutives de notre monde complexe et ouvert.

[Rubrique l'enfant / témoignages](#)

JE SUIS CHARLIE ET MAINTENANT ?

Agir dans l'école certes, mais aussi agir sur l'environnement social, économique, culturel des élèves, sur leur habitat. La grande mobilisation pour les valeurs de la République est décrétée, mais l'école ne peut pas tout seule.

DOSSIER RÉALISÉ PAR
FRANCIS BARBE
GINETTE BRET
PIERRE MAGNETTO
VINCENT MARTINEZ
PHILIPPE MIQUEL

Au lendemain des terribles attentats des 7 au 9 janvier contre Charlie Hebdo, une policière à Montrouge et l'épicerie casher de la porte de Vincennes qui ont fait dix-sept morts, il y a ces questions qui taraudent : comment de jeunes Français ont-ils pu perpétrer de tels actes ? Quelles responsabilités collectives ? Comment ont été transmises, ou pas, les valeurs fondatrices de la République, la démocratie, la liberté d'expression, la laïcité ? Et soudain, l'école se retrouve en première ligne. La ministre de l'Éducation nationale a décrété une « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » et, après un discours solennel de François Hollande à la Sorbonne la veille, a annoncé le 22 janvier onze mesures financées sur 3 ans à hauteur de 250 M€ (lire page 13). Mais l'école ne pourra pas tout régler à elle seule même si, quand des élèves refusent de faire la minute de silence, l'institution est directement interpellée. Nombre de jeunes issus de la banlieue sont en dissidence et ce n'est pas nouveau. Ils s'étaient déjà rappelés à notre souvenir en 2005 lors des grandes émeutes des cités et pour ceux à qui ça aurait échappé, des sociologues ont étudié ce qu'ils analysent comme des phénomènes de « relégation » et les dérives qu'ils occasionnent. Gilles Kepel, l'auteur de *Banlieue de la République* en 2011, expliquait ici-même il y a peu (Fsc 401) combien « le concept de laïcité est désormais perçu par un certain nombre de milieux associatifs islamiques comme une guerre à l'islam », comment a émergé des « territoires de relégation » la figure du salafiste* qui, s'il ne constitue pas une figure

d'identification massive, « incarne l'ordre moral en rupture avec la société dans laquelle on n'arrive pas à entrer. »

Agir dans l'école et dans le quartier

S'occuper de ces jeunes, ce n'est pas seulement agir dans l'école, c'est aussi agir dans la société, là où ils vivent avec leur famille, agir sur leur environnement social, économique, culturel, sur leur habitat. À ce titre, les politiques de la ville mises en œuvre depuis la fin des années 80 n'ont pas produit les effets escomptés, et la loi de solidarité

« TOUT LE MONDE SAIT QU'IL FAUT 'RESPECTER', NE PAS ÊTRE RACISTE, MAIS EN PRATIQUE, IL FAUT FAIRE EN SORTE QUE CES ÉLÉMENTS S'INSCRIVENT DANS UNE RÉPUBLIQUE EN ACTES. »

et de renouvellement urbain adoptée en 2000, censée apporter de la mixité dans les villes, est restée lettre morte. Alors, comment dans des quartiers ghettoïsés l'école pourrait-elle faire exception ? Elle est un des maillons de la chaîne et dans tous les cas si le débat restait uniquement scolaire alors on passerait à côté de la dimension sociale. Les plus beaux discours faits en classe ne suffiront pas. « Si des jeunes n'arrivent pas à trouver leur place dans l'école et par la suite dans le monde professionnel et la société dans son ensemble, il y a le risque qu'ils fassent le choix d'autres modèles : la délinquance, l'économie parallèle et aujourd'hui le terrorisme » estime la sociologue



Agnès Van Zanten, qui précise toutefois « *qu'une minorité de ces jeunes sont aujourd'hui en situation de rupture* » (lire page 15).

Dans une note publiée le 22 janvier, après les attentats donc, intitulée « *École, immigration et mixités sociales et ethniques* », le Conseil national de l'évaluation du système scolaire parle lui de « *bombes à retardement scolaire, social et politique* » à propos de ces « *ghettos scolaires* » dans lesquels les résultats des enfants de l'immigration se sont dégradés, résultats que les élèves vivent comme une injustice supplémentaire (lire page 15). La transmission des valeurs de la République se joue donc dans la capacité de l'école à produire de la réussite scolaire.

Construire une culture partagée, un sentiment d'appartenance

C'est en effet à l'école que peut se construire une culture partagée, que peut se développer un sentiment d'appartenance et pour cela on ne peut pas en rester à des cours de morale civique et laïque. La maîtrise du langage est une condition indispensable de la réussite, de cette mise en partage. Le ministère propose de la tester en début de CE2, mais pourquoi attendre le cycle III ? Elle doit plus que jamais être une priorité et ce, dès la maternelle, notamment en allégeant le nombre d'enfants par

classe, en améliorant le taux d'encadrement, en créant de nouveaux métiers de soutien aux enseignants et aux élèves... C'est encore le meilleur terreau pour transmettre les valeurs de la République. Face à tant de complexité, les enseignants ne peuvent pas rester seuls. Catherine, enseignante dans le 19^e à Paris, souligne « *le besoin d'aide* ». « *Le seul enseignement de la laïcité ne suffira pas pour apporter la réflexion et la prise de distance par rapport à tous les discours qu'entendent les élèves* » affirme-t-elle (lire p14). Des propos qui font écho à ceux de Benoît Falaize pour qui « *les notions de laïcité doivent d'abord et avant tout s'expérimenter. Sinon c'est du catéchisme* ». « *Tout le monde sait qu'il faut 'respecter', ne pas être raciste, mais en pratique, il faut faire en sorte que ces éléments s'inscrivent dans une République en actes* » avance-t-il.

La tâche est-elle si difficile ? Il y faudra en tout cas autre chose que des injonctions. Il y faudra des moyens en formation, en soutien et accompagne-

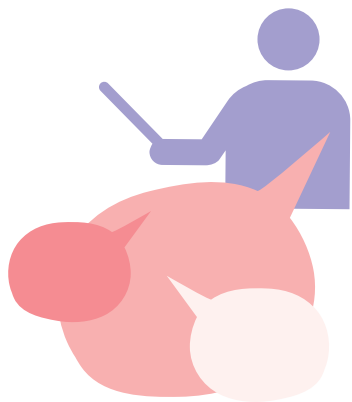


ONZE MESURES POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE À L'ÉCOLE

Le 22 janvier dernier, la ministre de l'éducation déclinait les 11 mesures de la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République. Parmi celles-ci : « *renforcer la transmission des valeurs de la république* » en formant à la laïcité 1000 formateurs et en créant des ressources pédagogiques ; « *rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains* » en instaurant l'apprentissage et le respect des règles de civilité et de politesse ainsi qu'une journée de la laïcité chaque 9 décembre ; créer un « *parcours citoyen* » comprenant une éducation aux médias ; « *associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves* » ; « *mobiliser toutes les ressources des territoires* » en lien avec l'éducation populaire ; « *engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français* » en instaurant des évaluations diagnostiques à l'entrée du CE2 ; « *accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage* » ; « *renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux* » en menant « *une politique active de mixité sociale au sein des collèges* ».

ment, en outillage pédagogique. Il y faudra une politique volontariste sur les effectifs et sur la formation des maîtres. Et surtout ne pas oublier que, comme le souligne le sociologue Hicham Benaïssa spécialiste des religions et de la laïcité au CNRS, « *malgré tout ce qu'on peut dire la France est un pays formidablement intégrateur* » (lire p16). L'école n'y est pas pour rien mais elle doit aujourd'hui relever un défi nouveau.

*Le salafisme est un mouvement sunnite fondamentaliste composé de mouvances dont celles qui prônent le djihad.



DEVANT LES ÉLÈVES

PAROLES D'ENSEIGNANTS

Chaque enseignant se souviendra des lendemains du 7 janvier. Vivre ses émotions en les dépassant pour tenter de rester professionnel face aux élèves, permettre les débats, poser les cadres de la loi, faire vivre les singularités de chacun... ils racontent.

Catherine enseigne depuis plus de vingt ans dans le 19^e arrondissement de Paris. Une urgence pour elle : « *Le besoin d'aide. Le seul enseignement de la laïcité ne suffira pas pour apporter la réflexion et la prise de distance par rapport à tous les discours qu'entendent nos élèves* ». Les enseignantes de l'école ont discuté avec leurs élèves dont beaucoup sont de confession musulmane « *pour les accompagner dans leurs questionnements, décrypter l'actualité et les commentaires des réseaux sociaux* ». Pour Catherine, « *l'école a un travail de longue haleine devant elle : la méconnaissance des traditions des pays, des cultures qui construisent le monde, des religions qui ont structuré les civilisations n'apportent que clichés, idéo-*

logie et discours tout faits ». Catherine a vu au fil du temps une crispation du « *religieux* » : les mères portent désormais le foulard, le refus du porc s'est transformé en « *pas de viande* » et les enfants s'épient les uns les autres en s'obligeant aux règles communautaristes. Dans son école, près d'un enfant sur dix de cycle III a pris le parti des terroristes.

Eric, lui, est directeur à Charny dans la campagne bourguignonne. Dans sa classe de cycle 3, ce sont les faits qui ont traversé les débats, avec une question commune à tous « *est-ce que ça peut nous arriver à nous ?* » Les élèves, très affectés personnellement, ont pu libérer leurs peurs. Eric envisage maintenant de travailler les valeurs de la Répu-

blique pour les repositionner dans le quotidien et faire le lien nécessaire.

Pour Brigitte, qui enseigne dans un quartier réputé difficile en centre-ouest, « *émotionnellement, c'était très dur pour moi. Et que répondre aux enfants ? Les niveaux de compréhension des uns et des autres étaient très disparates et on est allé très vite sur le terrain religieux. J'ai alors recadré sur les lois de la République, expliqué les notions de deuil national et de minute de silence. Et certains voulant s'y opposer, je leur ai dit que la minute de silence en hommage aux victimes était non négociable. Les jours suivants, grâce au Petit Quotidien, on a organisé des débats en groupes sur les dessinateurs de presse, la liberté de la presse, le terrorisme islamiste...* »

Hélène Romano, docteur en psychopathologie, psychologue clinicienne et psychothérapeute

3 QUESTIONS À



« *Faire un temps fondateur d'une nouvelle cohésion collective* »

Quelles peuvent être les conséquences psychologiques du drame de janvier ?

Dans notre histoire, il y a souvent eu des catastrophes bouleversantes, comme celle du barrage de Malpasset en 1959, Xynthia en 2010, l'affaire Mérah... Toutes les catastrophes marquent une société, une génération, une époque. Un traumatisme, chez l'enfant comme chez l'adulte, ne s'oublie jamais. L'enjeu est de parvenir à le mettre en mémoire, c'est-à-dire à l'assimiler afin de s'adapter pour pouvoir vivre avec. Et pour l'assimiler, il faut lui donner du sens, sinon c'est dramatique. Donner du sens, voilà ce qui doit donc en permanence gui-

der les adultes. Quand il y a du sens, tout discours est positif pour l'enfant. Les événements de ce début janvier vont marquer l'histoire de la France. À nous, individuellement et collectivement, d'en faire un temps fondateur d'une nouvelle cohésion collective en reconnaissant tous les effets de ces actes terroristes et sans chercher à les dénier : n'ayons pas peur d'avoir peur et faisons de cette peur une force de créativité pour demain. L'enjeu est considérable pour ne pas faire grandir nos enfants dans une société terrorisée et terrorisante.

Comment agir auprès des enfants ?

Tous les enfants ne vont pas assimiler cet événement de la même

façon. Certains, par exemple, vont immédiatement questionner leurs parents, alors que d'autres mettront plus de temps à l'évoquer.

Les sujets d'interrogations ou d'inquiétudes, selon les enfants, pourront également être différents. L'école a un rôle à jouer, dans la durée. Auprès des enfants, la parole, la mise en sens, la mise en pensée est essentielle : ne jamais être intrusif par rapport aux représentations de l'enfant, toujours partir de ce qu'il a compris et de ce qu'il s'imagine. Qu'il puisse parler de ce qui lui fait peur, lui demander ce qu'il fait quand il a peur, lui donner des ressources pour ne pas rester seul face à sa peur. La clé est d'adapter son discours

à l'enfant, à son niveau de compréhension des choses. Les adultes doivent réajuster sans cesse leur propre discours à ce que va dire l'enfant ou aux questions qu'il va poser, lui faire sentir qu'ils sont à l'écoute pour le rassurer.

Et des enseignants ?

Il faut leur dire de reprendre confiance et leur faire confiance, ne pas les disqualifier ni tout remettre sur leurs épaules. Il faut les accompagner dans leur fonction d'enseignant, sans jugement de valeur. Ils doivent rester disponibles auprès des enfants, ne rien pathologiser mais les aider à décoder, à décrypter ce que vivent leurs élèves.

NOTE DU CNESCO ÉCOLE : LE DÉFI DE LA MIXITÉ SOCIALE ET ETHNIQUE

« Comment faire de notre école un puissant vecteur d'intégration laïque, économique, sociale et politique ? »

c'est la question que s'est posé

le Conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO) suite aux tragiques événements de janvier. Après avoir publié une première note sur l'apprentissage de la citoyenneté, le CNESCO a diffusé le 22 janvier une note complémentaire dans laquelle il interroge « la capacité de l'école française à jouer le rôle crucial qui est le sien dans notre modèle d'intégration républicain des populations scolaires issues de l'immigration ». Intitulée *École, immigration et mixités sociales et ethniques*, cette note rappelle que « les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration se sont dégradés durant la dernière décennie et que l'écart de performance entre les jeunes autochtones et les immigrés de la seconde génération est supérieur, en France, à celui observé dans les autres pays de l'OCDE ». Une tendance que le CNESCO met en lien avec l'existence d'une école à forte ségrégation sociale et ethnique qui « produit des effets néfastes puissants sur un ensemble de dimensions sociétales » : problèmes de santé des jeunes, consommation de stupéfiants, incivilités, maternités précoces, intolérance vis-à-vis de l'étranger ou de l'altérité, difficulté à dialoguer...

Des « bombes à retardement scolaire, social et politique »

Ainsi, en France, près de 43 % des élèves issus de l'immigration n'atteignent pas le niveau minimum en mathématiques (PISA 2012). Des sous-performances scolaires qui engendrent un sentiment d'injustice plus marqué chez les jeunes issus de l'immigration, regroupés dans des « ghettos scolaires » qui deviennent de véritables « bombes à retardement scolaire, social et politique » estime le Conseil national qui souhaite placer prioritairement au cœur de sa réflexion « la recherche d'une réelle mixité sociale et ethnique à l'école ». « Au-delà et en complément d'une meilleure éducation aux faits religieux », il propose de s'appuyer sur des expériences menées à l'étranger. Ainsi, en Angleterre, les gouvernements successifs ont mis en place des mécanismes « de quotas sociaux et scolaires dans les écoles ou d'affectation visant les mêmes effets ». Plus discrets, certains districts américains n'affichent pas de quotas mais ont mis en place des modes de régulation des affectations des élèves pour améliorer la mixité. Conscient qu'il s'agit de politiques complexes s'inscrivant dans des temps longs, le CNESCO estime toutefois qu'il est « désormais urgent de les engager concrètement ».

Agnès van Zanten, sociologue, directrice de recherche au CNRS

3 QUESTIONS A



« La mixité se joue essentiellement au niveau local »

« Apartheid social », « ghettos ethniques »... Vous partagez ces termes utilisés pour expliquer la ségrégation sociale et scolaire ?

Il faut être très prudent. L'apartheid est un système spécifique dans lequel il y a une séparation ethnique légale. En France, les ghettos sont des espaces mélangés sur le plan ethnique qui regroupent essentiellement des populations de pauvres. Par contre, il est possible de parler de ségrégation ethnique si on regarde les classes de certains établissements ou certaines filières. Cette ségrégation produit des injustices en termes d'orientation et de réussite scolaire notamment. Ces micro injustices au quotidien créent un sentiment permanent d'illégitimité et induisent des comportements de résistance de la part des élèves.

Cela peut-il expliquer que certains jeunes refusent de faire une minute de silence ?

Si des jeunes n'arrivent pas à trouver leur place dans l'école et par la suite dans le monde professionnel et la société dans son ensemble, il y a le risque qu'ils fassent le choix d'autres modèles : la délinquance, l'économie parallèle et aujourd'hui le terrorisme. Pour autant, la très grande majorité des jeunes parvient à s'intégrer, quoique sous un mode

infériorisant, et très peu sont dans une situation de rupture. Quant aux élèves qui n'ont pas respecté la minute de silence ou qui n'ont pas manifesté pour défendre la liberté d'expression, c'est sans doute pour beaucoup une façon d'exprimer un ressentiment. Nombreux sont ceux qui peuvent ne pas vouloir déclarer leur adhésion, moins par fondamentalisme que parce qu'ils ne se perçoivent pas en situation d'égalité et qu'ils se sentent humiliés.

Le gouvernement vient d'annoncer une série de mesures. Qu'en pensez-vous ?

On est un peu abasourdi devant tant d'annonces alors qu'on sait que ces problèmes existent depuis longtemps. La difficulté est de faire la part entre ce qui va relever de la politique symbolique du pur discours et ce qui va avoir une traduction concrète. Concernant la carte scolaire, on peut faire des changements dans les critères de dérogation au niveau national mais on sait que la construction de la mixité se joue essentiellement au niveau local. Sur la laïcité, il y a des propositions qui vont dans le bon sens mais qui demandent du contenu. En même temps, il faut éviter de donner à l'école une responsabilité excessive et de minimiser le travail essentiel des autres institutions.

*L'école de la périphérie, Agnès Van Zanten, PUF 2001 (2ed. avec une nouvelle postface, 2012).

« LES RÉSULTATS SCOLAIRES DES ÉLÈVES
ISSUS DE L'IMMIGRATION SE SONT DÉGRADÉS
DURANT LA DERNIÈRE DÉCENNIE... »

HISTOIRE

LA LAÏCITÉ MAIS LAQUELLE ?

La loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État prend place dans un contexte historique d'affrontement entre cléricaux et anti-cléricaux. En 1905, dans un pays secoué par l'affaire Dreyfus, Aristide Briand et Jean Jaurès défendent une loi de pacification acceptable par les catholiques comme par tous les républicains. C'est sans doute pourquoi, la liberté de conscience est affirmée comme article premier alors que la tournure souvent citée : « *La République ne reconnaît aucun culte* » n'apparaît que dans le second article. Mais dès cette époque, la loi exclut les colonies françaises dont l'Algérie. Pour l'historien Jean Paul Scot : « *la rencontre entre l'islam et la laïcité s'en trouve fortement hypothéquée.* »

Une affirmation qui semble se confirmer avec la loi de 2004 qui interdit dans les établissements

scolaires « *le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse.* » On peut y lire la volonté de contrecarrer la recrudescence très médiatisée de jeunes filles voilées dans les lycées et collèges. Sur le même sujet en 2012, le ministre Luc Chatel régleme- mentaire par une circulaire l'accompagnement des sorties scolaires. Autant de mesures traduisant une situation qui reste aujourd'hui tendue dans certains établissements scolaires principalement dans ces quartiers qui concentrent les difficultés socio-économiques et où le repli communautaire apparaît à certains comme la seule réponse. Comment refaire de la laïcité un outil pour mieux vivre ensemble ? Certains comme le philosophe Henri Peña Ruiz préconisent le retour à une laïcité « *de combat* » plus intransigeante. Pour d'autres, comme Benjamin

Stora, « *l'enjeu est de préserver les principes républicains, comme la laïcité, tout en s'adressant aux minorités* ». Même son de cloche chez le sociologue Jean Baubérot qui considère que « *la dérive, à laquelle on assiste, qui consiste à faire glisser l'obligation de neutralité de l'État vers la société elle-même, est contraire à la loi mais aussi contre-productive : elle choque les croyants et donne l'idée d'une laïcité répressive* ». Un débat de fond et un travail sur la durée qui ne pourront se résumer à l'enseignement de la morale laïque et à l'anecdotique journée de la laïcité proposés par la ministre.



Hicham Benaïssa, sociologue au laboratoire du Groupe Société Religion et Laïcité du CNRS.

3 QUESTIONS À



« La loi de 1905 est une loi de liberté »

Après les attentats, certains ont appelé à une réaction de « la communauté musulmane ». Qu'en pensez-vous ?

On peut comprendre la légitimité de ce type de demande. Impossible de faire comme s'il n'y avait pas un contexte national et international qui mette en avant la question de l'Islam. Mais il faut aussi comprendre en retour la réalité telle qu'elle peut être vécue par un musulman. En particulier la violence qui lui est renvoyée en lui demandant de se désolidariser d'actes barbares et ignobles, ce qui présuppose une solidarité et une continuité entre l'ensemble des musulmans dans le monde. La grande majorité des musulmans en France fait partie des classes défavorisées. Pour prendre la parole officiellement il faut un certain

nombre de ressources économiques et culturelles qu'ils n'ont pas. Il y a également une double injonction qui place les musulmans dans une situation paradoxale. Depuis la fin des années 80, on leur demande à la fois de gommer leurs particularités pour mieux trouver leur place dans la République et au nom de cette identité, qu'on ne veut pas voir, de la manifester pour prendre une position officielle.

Quelle réalité recouvre la notion de Français musulmans ?

Il n'y a pas d'estimation officielle qui permette d'avancer un chiffre précis puisque la République française ne reconnaît pas les individus particuliers. Le chiffre avancé de 6 millions fait référence aux musulmans potentiels c'est à dire les personnes originaires de terres musulmanes, surtout le Maghreb. On assimile donc origine ethnique à origine reli-

gieuse. Or, de nombreuses enquêtes montrent qu'il y a une baisse relative des enfants d'origine maghrébine qui se déclarent musulmans. On peut s'appeler Karim et ne pas être musulman. Le nombre de personnes qui se définissent comme musulmans oscille entre 3 et 4 millions. Malgré tout ce qu'on peut dire, la France est un pays formidablement intégrateur. On y trouve par exemple un taux de mariages mixtes parmi les plus élevés d'Europe.

Toutes les religions sont-elles égales devant la laïcité à la française ?

On entend souvent qu'il est normal que l'Islam pose problème à la laïcité puisqu'il n'était pas présent au moment de la promulgation de la loi de 1905. C'est historiquement faux et oublier qu'en 1905, l'Algérie était française. À l'époque, il y a eu des débats hou-

leux au Parlement qui ont débouché sur la non application de la loi en Algérie. La France voulait, à l'époque, exercer un contrôle sur le culte et les prêches des imams dans le cas où ils serviraient à contester l'ordre établi. Cette histoire continue à peser dans l'inconscient collectif. Depuis une vingtaine d'années, on assiste à un basculement de sens progressif de la loi de 1905 devant la manifestation des croyances et des pratiques des musulmans. La laïcité est devenue une loi qui semble défendre un patrimoine culturel et national et un vecteur d'intégration que même l'extrême droite s'est accaparée. Pourtant, il faut se rappeler que l'article 1 de la loi de la laïcité garantit la liberté de conscience et de culte de chacun des citoyens français. Cette loi qui est une loi de liberté ne peut être ramenée uniquement à sa dimension restrictive.

« Expérimenter les valeurs, sinon c'est du catéchisme »



BENOÎT FALAIZE ENSEIGNE À L'UNIVERSITÉ DE CERGY PONTOISE. IL EST L'AUTEUR (AVEC ELSA BOUTEVILLE) DE 15 SÉQUENCES ÉDUCATION CITOYENNE ET MORALE, RETZ 2014.

Peut-on parler d'un échec de l'école à transmettre les valeurs de la République ?

Si c'est une manière d'imputer à l'école la responsabilité ce qui est arrivé du 7 au 9 janvier, c'est totalement injuste. Si, en revanche, c'est une manière de demander à l'école ce qu'elle a fait de cet enseignement et si elle a suffisamment eu conscience de son rôle, alors c'est obligatoire, afin que l'ensemble de la communauté éducative puisse réinterroger ses fondements et ses pratiques. Sans doute avons-nous désinvesti cette éducation-là, croyant la faire dans des pratiques routinières, formelles, mais aussi dans des contextes sociaux qui rendaient nos discours presque incompatibles avec la réalité sociale vécue par les élèves.

République, citoyenneté, laïcité, « vivre ensemble » : autant de notions, de valeurs qui sont convoquées. Quelles seraient les priorités de l'école ?

La notion de citoyenneté, de « vivre ensemble » - véritable leitmotiv depuis plus de 20 ans - ou encore de laïcité (voir la charte de la laïcité), étaient déjà, au moins dans l'affichage, des priorités scolaires. La question de la République est paradoxalement moins évidente dans l'espace scolaire. C'est pourtant la priorité essentielle, de faire vivre cette République et de la faire comprendre sans cesse, sans relâche, sans états d'âme face aux élèves. Parfois cette notion est vécue comme étant trop « politique », comme si c'était un gros mot. Mais l'action de l'école, émancipatrice, libératrice, « institutrice » est fondamentalement politique. Oui nous devons l'assumer, y croire toujours et dire sans cesse nos valeurs, et sur quels principes fondamentaux l'école est construite.

Est-ce que ces notions s'enseignent ou est-ce qu'elles s'expérimentent ?

Ferdinand Buisson le disait déjà : elles doivent d'abord et avant tout s'expérimenter. Sinon c'est du catéchisme. Tout le monde sait qu'il faut « respecter », ne pas être raciste, etc... Mais en pratique, il faut faire en sorte que ces éléments s'inscrivent dans une République en actes. Avec une difficulté majeure : comment dire des principes que les élèves ne reconnaissent pas dans la vie sociale, voire, et c'est fréquent dans les quartiers de relégation sociale, où la réalité dément chaque jour le mot « égalité », jusqu'au mot « fraternité » ?

Que pourrait être un programme d'éducation morale et civique opérationnel ?

Un programme qui fasse reconsidérer par les enseignants l'utilité de la morale. Un programme qui transforme des savoirs en compétences ; qui fasse que les notions deviennent des manières d'être, qui remette les valeurs au cœur, en les faisant vivre et en expérimentant y compris leur non-respect : se mettre à la place des autres, accepter la décentration, éprouver le sentiment de l'autre. Il faudra réfléchir utilement aussi sur le fait de croire et de ne pas croire, ainsi que sur la culture religieuse dans un esprit laïque. Il ne peut pas s'agir uniquement d'une heure par semaine du type : « Tiens, c'est l'heure de la citoyenneté ». Cela n'a aucun sens. Cet enseignement doit irriguer tous les apprentissages et être en surveillance constante dans les pratiques de classe. Il faudra aussi former les élèves à discriminer, plus que nous ne le faisons aujourd'hui, ce qu'est une information de presse et une information de réseaux sociaux. Dans ses grandes lignes, et dans son esprit, le projet de programme aujourd'hui en discussion prend en compte ces éléments. Il y a urgence en tous les cas.

SITE

LA LAÏCITÉ À L'USAGE DES ÉDUCATEURS

Textes fondateurs, aspects juridiques, législatifs ou réglementaires, prises de position diverses et argumentées, témoignages et relations d'expériences : sur le principe du « question-réponse » le site internet *La laïcité à l'usage des éducateurs* conçu par la Ligue de l'enseignement, les CEMEA et les Francas balaye toutes les situations problématiques auxquelles peuvent être confrontés les enseignants des écoles et leur propose des outils pour promouvoir les valeurs de la laïcité dans la classe.

laicite-educateurs.org

INSTITUTIONNEL

SUR LA PLATEFORME ÉDUSCOL

Comment parler d'un drame de l'actualité aux élèves ? Comment aborder les notions de liberté de conscience et d'expression ainsi que les principes fondateurs de la République à l'école primaire ? Le portail éducol a mis à la disposition des équipes pédagogiques un ensemble de ressources qui peuvent permettre de nourrir des débats argumentés et mener un travail pédagogique dans la durée sur ces sujets. Des outils qui devraient s'étoffer dans les semaines qui viennent suite aux récentes annonces ministérielles.

eduscol.education.fr

LIVRE

CHOISIR L'ÉTHIQUE

« Pour un enseignement laïque de la morale » est un ouvrage collectif qui veut apporter sa contribution au débat sur l'introduction de l'EMC à l'école. Une dizaine d'auteurs apportent des éclairages historiques, philosophiques et pédagogiques sur la question. « Loin de viser à imposer des jugements tout faits, il s'agit de développer chez les écoliers et collégiens l'aptitude à choisir de manière raisonnée une option d'ordre éthique ». Fort de cette ambition, le livre permet de situer les enjeux de cet apprentissage et d'envisager concrètement sa mise en œuvre en classe.

Éditions Privat, *Le comptoir des idées*, 224 pages, 12 €

CPC

INDEMNITÉS

Le SNUipp-FSU vient de s'adresser à la ministre dans un courrier co-signé par l'ANCP et d'autres organisations syndicales. Ils réclament entre autres la définition stricte des obligations de service des CPC et la prise en compte du travail invisible. Par ailleurs, ils demandent que l'indemnisation de leurs frais de déplacement soit versée équitablement dans tous les départements. La nouvelle indemnité de fonction, créée au 1^{er} septembre 2014, de 1000 € brut, soit 83 € mensuels, a été versée pour certains fin décembre (avec rattrapage depuis septembre). Pour les autres, il faudra attendre fin janvier voire fin février.

ULIS-SEGPA

PAIEMENT DES HEURES SUP CONFIRMÉ

Le SNUipp-FSU a obtenu du ministère la confirmation du paiement en heures supplémentaires des heures de coordination et de synthèse pour les enseignants du premier degré exerçant en ULIS et SEGPA. Il avait interpellé le ministère suite à des annonces de chefs d'établissement ou DASEN qui voulaient récupérer ces heures supplémentaires. En effet le décret 20 août 2014 instaure une indemnité de mission particulière pour des activités facultatives mais ne précise pas ce qui en relève. Or, les temps de coordination et de synthèse font partie des obligations de service hebdomadaires que la totalité des enseignants de ces structures et dispositifs assurent chaque semaine.

REDOUBLEMENT

COMMENT FAIRE SANS ?

Le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) et l'Ifé ont organisé les 27 et 28 janvier derniers une conférence sur le thème «lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives». Dans les bonnes pratiques qui permettent d'éviter l'échec et le redoublement, peu efficace et coûteux selon le CNESCO, il recommande le looping qui permet de garder le même enseignant plusieurs années et l'organisation des programmes en cycles. Il n'hésite pas aussi à citer les classes à effectifs réduits... mesure que revendique depuis longtemps le SNUipp-FSU !

MAÎTRES FORMATEURS

ALLÈGEMENT DE SERVICE

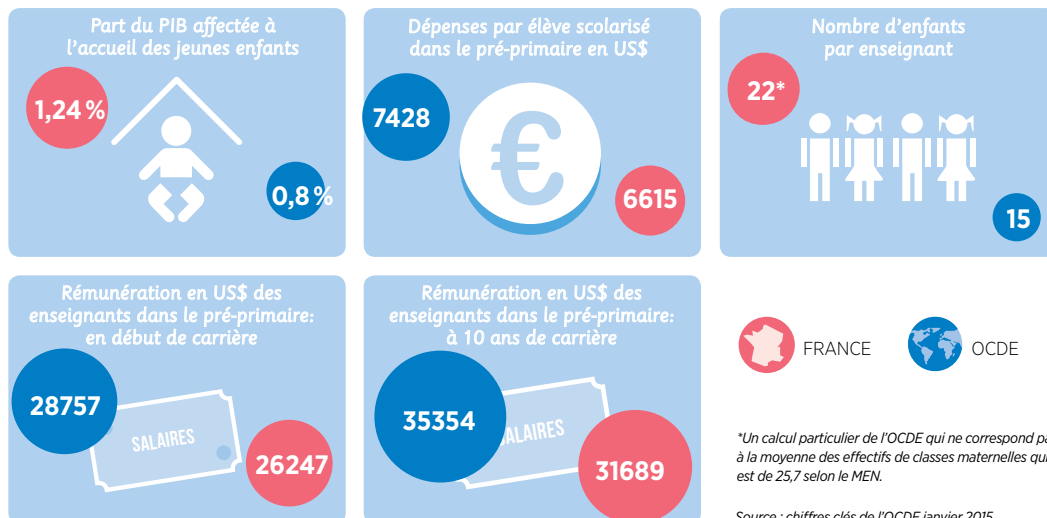
Le nouveau décret sur les obligations de service et les missions des maîtres formateurs introduit les quotités de décharge de service des PEMF. Le SNUipp-FSU vient d'intervenir auprès de la DGRH (Direction générale des ressources humaines) afin de l'amender. La nouvelle mouture prévoit une décharge entre 1/4 et 1/3 du temps de service et un allègement de 2h hebdomadaires sur les 108 heures (dont les APC). Cette évolution, dont le syndicat prend acte, pose le problème de la concertation et du travail en équipe des PEMF. D'autre part, les modalités d'attribution de ces allègements seraient de la décision du recteur en fonction de critères fixés par une circulaire nationale. Le syndicat réitère sa demande d'une décharge de service d'au moins 1/3 pour tous les maîtres formateurs afin de leur permettre d'assurer l'intégralité de leurs missions et de garantir une harmonisation académique. En effet, les missions des maîtres formateurs se sont alourdies et complexifiées, avec notam-

ment la mise en place d'un tutorat mixte entre formateur de l'Espé et formateur de terrain. Les EMF rencontrent de nombreuses difficultés : des problèmes organisationnels avec des commandes contradictoires concernant leurs interventions et des équivalences horaires différentes entre l'université et l'EN, la charge très lourde que représentent les visites, en particulier celles des contractuels admissibles, déjà titulaires d'un M2, non étudiants à l'Espé, une faiblesse de coordination due à un manque de contact entre formateurs de terrain et formateurs à l'Espé. Si ce nouveau décret acte quelques avancées, telles que l'intervention possible des PEMF dans les modules communs de formation qui réunissent les stagiaires du 1^{er} et du 2nd degré ou la référence au CAFIPEMF, la circulaire ministérielle doit donner un cadre pour empêcher les disparités et les inégalités entre départements. C'est en ce sens que le SNUipp-FSU demande 1/3 de décharge pour tous les EMF.

VIRGINIE SOLUNTO

MATERNELLE : COMPARAISON INTERNATIONALE

La France est un des pays où la part publique du financement de l'accueil des jeunes enfants est élevée et où l'enseignement «pré-primaire» est le plus développé. Mais, souligne l'OCDE dans sa dernière livraison de chiffres clés qui analyse à la fois l'accueil et la scolarisation des jeunes enfants, les dépenses rapportées au nombre d'élèves scolarisés sont inférieures en France à celles de la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, les effectifs sont plus élevés dans la maternelle française et les salaires des enseignants moindres.



Rythmes scolaires : c'est vous qui le dites

Mauvais point. C'est globalement ce qui ressort de l'enquête menée par le SNUipp-FSU sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à laquelle 16 800 enseignants ont répondu.



C'est l'histoire d'une réforme qui marche à l'envers. Voilà globalement l'enseignement premier tiré de l'enquête «*Rythmes scolaires*» menée par le SNUipp auprès de 16 800 enseignants. 74% d'entre eux estiment que le temps péri-scolaire impacte négativement le temps scolaire en terme d'organisation, de fonctionnement de l'école mais aussi d'attention et de fatigue des élèves. Sans autre amélioration des conditions d'apprentissage (effectifs, formation, temps, programmes...), seuls 9% des enseignants déclinent des effets positifs sur les apprentissages, notamment avec l'étalement des 5 matinées en cycle III, et 8% sur le climat de la classe. 73% notent une baisse de concentration et d'attention chez leurs élèves. C'est en maternelle que les critiques sont les plus vives : organisations chaotiques de la journée et difficultés pour les élèves à indentifier les différents temps morcelant leurs journées, temps de repos insuffisants ou tronqués, effectifs trop lourds dans les classes, temps de collectivité peu structurants. Les APC percutées par les TAP/NAP sont également critiquées. Plus de 52% demandent leur suppression. Concernant leurs conditions de travail, 68% des enseignants jugent qu'elles se sont aggravées par une accumulation des tâches scolaires et péri-scolaires (avec le sentiment de courir après le temps), par la perte du travail en équipe effi-

cace permettant de donner du sens et par l'occupation imposée de leurs salles de classes pour les activités municipales. 81% d'entre eux estiment que leur vie personnelle s'est trouvée affectée par cette réforme.

Des insatisfactions majoritairement exprimées, tant pour les élèves que pour les enseignants, qui ne peuvent rester sans réponses. GINETTE BRET



UN CADRE NATIONAL

Alors, on avance ! Le SNUipp-FSU demande un cadre national pour l'organisation du temps scolaire qui doit relever de la seule responsabilité de l'Etat et non des collectivités territoriales, avec des possibilités dérogatoires sur propositions des conseils d'écoles comme en 1990 où les inspecteurs d'académies pouvaient apporter des aménagements à l'année scolaire, la semaine ou la journée. Ainsi, un mercredi sur trois pourrait être libéré pour que les temps de concertation soient ré-intégrés dans l'emploi du temps régulier des écoles. Plus largement, c'est par une révision des obligations de service et une revalorisation salariale que les conditions de travail des enseignants s'amélioreront concrètement pour assurer la réussite des élèves.



UNE RÉFORME SOURCE D'INÉGALITÉS TERRITORIALES

Les résultats de l'enquête menée par l'ANDEV* présentés en janvier sont sans équivoque : la réforme des rythmes aggrave les inégalités. Inégalités territoriales avec la taille des communes qui pèse dans l'organisation des activités péri-éducatives, tant en terme de coûts financiers que qualité des activités ou de recrutement d'animateurs. Inégalités sociales quand les activités se situent sur des tranches horaires non-obligatoires, laissées au bon vouloir des communes, et souvent payantes. Combien de familles peuvent alors récupérer leurs enfants à 15h30 ? Elles sont donc condamnées à payer. Inégalités de genre quand l'inscription aux TAP nécessite de prouver l'activité professionnelle des parents. Quid alors des chercheurs d'emploi, des personnes en congé parental ou celles assurant des missions d'intérim, catégories où les femmes sont sur-représentées ? [Plus d'info à **andev.fr**](#)

*ANDEV association nationale des directeurs de l'éducation des villes

60%

des enseignants veulent revoir l'organisation horaire de l'école.

74%

d'entre eux jugent négative l'influence des temps péri-scolaires sur les temps scolaires.

70%

estiment qu'il faut revoir l'organisation et le contenu des TAP.

Faire fleurir les pe

Mettre des mots sur l'actualité, même dramatique, dépasser ses émotions pour mieux penser... C'est ce que font chaque semaine les CM1-CM2 de l'école Anne Franck d'Ozoir-la-Ferrière en pratiquant le débat philosophique

«S' il n'y avait pas de limites, il y aurait plein de morts », « Est-ce que je peux prendre comme exemple Charlie-Hebdo ? »... Les élèves de CM1-CM2 de l'école Anne Franck à Ozoir-la-Ferrière (77) ont manifestement encore dans la tête les événements dramatiques de début janvier. Pour leur maîtresse, Nathalie Peireira, les ateliers philosophiques qu'elle organise chaque semaine dans sa classe sont justement l'occasion de mettre à plat tout ce qui s'est passé. Nathalie a l'habitude de proposer à ses élèves un point de départ autour de l'actualité ou d'un événement qui s'est produit dans l'école. « Mais il s'agit de s'en extraire pour faire émerger une grande idée philosophique, les enfants sont souvent enfermés dans une émotion, leur donner des mots leur permet d'en sortir », précise l'enseignante.

Une discipline indispensable

Aujourd'hui, troisième débat sur le thème de la liberté. Le premier a servi à définir la notion de liberté et à déterminer quatre axes de réflexion. La semaine dernière, la question retenue était : « on n'a pas tous la même liberté ». Au menu de ce mardi, une réflexion collective sur le nécessaire et parfois douloureux arbitrage entre la liberté et les règles qui l'entravent. Nathalie lance la réflexion de façon individuelle et écrite : chaque élève est invité à répondre à deux questions sur son « cahier de débat » : « Pourquoi faut-il des limites pour être libre ? » « Pourquoi ma liberté est-elle en danger s'il n'y a pas de limites ? ». Pour la maîtresse, « le cahier permet de guider la réflexion et de garder une trace personnelle, ils peuvent y écrire mais aussi y dessiner, je n'y apporte aucune correction. » Après dix minutes de calme et de réflexion, grand chambardement dans la classe. La moitié des élèves regroupent leurs bureaux en rectangle au milieu de la classe tandis que leurs camarades restent à la périphérie en position d'observateur. Chaque



Un débat bien réglé sous l'œil des observateurs.

observateur est doté d'une fiche qui lui permet de noter et de classer les interventions d'un des débatteurs. À partir des deux questions initiales, le débat s'organise maintenant au milieu de la classe, arbitré par Nathalie qui, tout en favorisant l'expression de tous, fait préciser ou compléter les propos, le tour de parole étant matérialisé par un galet qui passe de main en main. « Sans règles, je pourrais taper, insulter »

« Le débat philosophique est régi par des règles et un cadre bien précis, il n'a rien à voir avec les échanges quotidiens qui ont lieu dans la classe. »

reconnait Moussa. « Si on veut être respecté, il vaut mieux respecter l'autre » fait remarquer Calvin. « Ce qu'on peut faire chez nous, on ne peut peut-être pas le faire dans un autre pays. » s'interroge Elise. En une trentaine de minutes,

les échanges rebondissent au gré des avis et des réactions de chacun et débouchent sur une synthèse provisoire guidée par la maîtresse qui en gardera la trace au tableau. Pour Nathalie, « le débat est un moment un peu magique où l'agressivité qui marque ici trop souvent les relations entre enfants disparaît au profit d'une grande qualité d'écoute et de respect de ce qui est dit. » Une raison supplémentaire pour reconduire chaque semaine une activité qui pour l'instant ne figure pas au programme même si l'enseignante l'appelle de ses vœux. « Le débat philosophique est régi par des règles et un cadre bien précis, il n'a rien à voir avec les échanges quotidiens qui ont lieu dans la classe. Pour moi, c'est une discipline indispensable si on veut aider l'enfant à construire une pensée critique ». En toute fin de séance, Killian restitue une maxime sans doute entendue à la maison, « la liberté des uns s'arrête là où commence la liberté des autres ». Tout à coup, elle semble faire sens dans l'esprit d'un bon nombre d'élèves. PHILIPPE MIQUEL

nsées

Edwige Chirouter, maître de conférence à l'Université de Nantes

3 QUESTIONS À



«Un droit pour tous les élèves»

Pourquoi pratiquer la philosophie dès l'école primaire ?

La philosophie contribue à la formation des citoyens et en ce sens elle devrait être un droit pour tous les élèves, y compris les plus jeunes d'entre eux et les lycéens professionnels qui en sont toujours exclus. C'est parce qu'il s'agit d'un apprentissage complexe qu'il faut prendre le temps de bien l'aborder et donc dès le plus jeune âge et avec tous les publics. C'est un enjeu éthique, faire en sorte que chaque enfant se reconnaisse dans l'exercice de la pensée, mais aussi politique, démocratiser l'accès à une discipline et des auteurs qui sont difficiles, aiguïser l'esprit critique. Avec derrière le pari de l'éducabilité pour tous.

Comment procéder concrètement avec des jeunes enfants ?

Je me sers beaucoup de la littérature. Dans les programmes existants de la littérature de jeunesse, on trouve de très beaux textes, très ambitieux : des contes, des mythes, des fables, des albums contemporains. Ce sont des histoires porteuses de pensées et de questionnements existentiels sur l'amour, le bonheur, la liberté. Les enseignants ont l'habitude d'utiliser ces œuvres qui sont déjà dans les classes. On ne peut

pas faire l'économie pour les enseignants d'une formation pour mieux conduire les débats et surtout apprendre à écouter les élèves. Mais ça fait maintenant 40 ans qu'on parle d'ateliers philosophiques à l'école primaire et il existe quantité de ressources pour quelqu'un qui voudrait se lancer dans l'activité.

Morale laïque, vivre ensemble... quel est le rôle de la philosophie ?

Il faut aller au delà d'une journée annuelle de la laïcité et d'un catéchisme républicain complètement inutiles. C'est un travail de fond et une philosophie de l'école qu'il faut repenser. On ne peut pas faire un atelier de philosophie une fois par semaine si le reste du temps il n'y a pas de respect, d'écoute, de tolérance, de coopération à l'intérieur de la classe. Les nouveaux programmes doivent être ambitieux culturellement et permettre aux enfants de débattre démocratiquement et de s'approprier de vraies compétences de pensée critique. C'est un travail sur le long terme qui peut être difficile car il va parfois à l'encontre de ce qui est entendu dans la famille mais l'école républicaine est aussi un lieu d'émancipation.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE MIQUEL

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE NANTES, EDWIGE CHIROUTER EST COORDINATRICE DU GROUPE DE RECHERCHE PHILEAS (PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE, ÉCOLE, ADAPTATION SCOLAIRE). ELLE EST ÉGALEMENT EXPERTE AUPRÈS DE L'UNESCO POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PHILOSOPHIE AVEC LES ENFANTS.

EN BREF

PÉDAGOGIE

PHILO ET LITTÉRATURE DE JEUNESSE



Dans « *Aborder la philosophie en classe à partir d'albums de jeunesse* » (Hachette Education), Edwige Chirouter revient sur les fondements théoriques de la philosophie à l'école.

Elle propose aussi un dispositif à mettre en place en classe ainsi que de nombreuses références de textes à exploiter selon les thèmes retenus avec les élèves.

DOCUMENTAIRE

EN MATERNELLE AUSSI



En 2010 sortait le film « *Ce n'est qu'un début* » de Jean-Pierre Pozzi et Pierre Barougier qui retraçait une année de pratique d'ateliers philosophiques dans une classe de maternelle de Seine-et-Marne.

Amour, liberté, autorité, différence... Un documentaire à revoir pour ceux qui doutent qu'on puisse faire réfléchir de jeunes élèves autour des grands thèmes philosophiques.



SYLVAIN CONNAC



PENSER ET COOPÉRER

Sylvain CONNAC est responsable de formations d'enseignants. Il est intervenu en 2011 à l'Université d'automne du SNUipp-FSU en soulignant l'intérêt des discussions à visée philosophique pour apprendre à penser et coopérer. Une pratique qu'il juge bénéfique pour l'ensemble des apprentissages mais aussi pour le développement de l'estime de soi et la formation du citoyen.

🔗 Rubrique [le métier/témoignages](#)



ASH

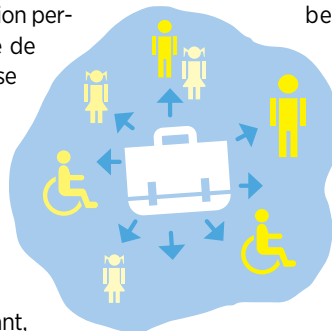
GEVA-SCO ET PPS : DU NOUVEAU

Deux documents sur la scolarisation des enfants à besoins particuliers vont être mis à disposition des enseignants des écoles. Le guide d'évaluation (GEVA-sco), déjà expérimenté et qui sera généralisé, permettra aux enseignants d'objectiver les données transmises à la MDPH lors d'une demande de prise en charge. Le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) fera désormais l'objet lui aussi d'un document-type et déclinera objectifs pédagogiques, propositions des équipes pluridisciplinaires et préconisations de mise en œuvre (niveau d'inclusion, types et natures des aménagements pédagogiques). Reste posée la question de l'accompagnement des équipes et de leur formation.

➤ Rubrique *L'école/Le système*

Loi sur le handicap Dix ans après...

L'école primaire scolarisait 100 000 enfants en situation de handicap en 2005. Actuellement, ils sont 141 600 dont les 2/3 en classe ordinaire, les autres étant scolarisés en CLIS. Ce progrès, c'est en grande partie les enseignants qui en sont la cheville ouvrière, dans des conditions souvent difficiles, et si cette loi constitue une avancée sociale, son application, en tension permanente entre légitimité, manque de moyens et lourdeur administrative, se fait souvent à minima. Depuis 2005, la loi, qui a notamment permis la reconnaissance de nouvelles catégories de handicap (TED, Dys), a été complétée. Avec la loi de refondation de 2013 et de nouveaux textes, les dispositifs se sont multipliés (voir ci-contre). Cependant, près de 20 000 enfants handicapés ne sont toujours pas scolarisés. Faute de moyens, beaucoup d'élèves ne trouvent pas de place en établissements spécialisés. Les 60 000 AVS, dont les contrats ne sont souvent pas pérennes, ne suffisent pas à assurer l'accompagnement nécessaire à certains élèves : seul un sur deux en bénéficie et seulement 14% à plein temps. Si l'accès aux savoirs fonctionne



bien pour des enfants présentant des handicaps sensoriels ou moteurs, un bâtiment sur deux n'est pas adapté à leurs besoins. Par contre, c'est pour ceux atteints de troubles intellectuels et cognitifs, qui ne relèvent pas toujours du handicap, que l'école peine à proposer des solutions, tel le PAP (plan d'accompagnement personnalisé). Dix ans après, il reste

beaucoup de chemin à parcourir. Les classes aux effectifs trop lourds ne prennent pas en compte ces élèves à besoins et capacités différents et mettent les classes et les enseignants dans des situations souvent difficiles. Ces derniers se retrouvent ainsi désemparés et isolés, spécialement en maternelle où les dispositifs ne sont pas encore en place. Les référents, quant à eux, ont à faire face à une importante surcharge de travail. Sans faire l'impasse sur une formation continue qui fait cruellement défaut, c'est dans le croisement des compétences et la coopération avec les personnels spécialisés que l'on pourra construire des réponses adaptées, qui mettent en cohérence les parcours des élèves sur et hors temps scolaire, dans une meilleure communication avec les familles. VIRGINIE SOLUNTO

Serge Thomazet, Maître de conférences en sciences de l'éducation. Espé de Clermont-Ferrand.



3 QUESTIONS À

« En 10 ans, l'école est devenue plus inclusive »

La loi de 2005 a 10 ans. L'école est-elle devenue plus inclusive ?

Oui sans aucun doute. Trois indices permettent de le dire. Tout d'abord en 10 ans, le nombre des élèves handicapés scolarisés à l'école a doublé. Bien sûr, ces données positives sont à analyser plus finement dans la mesure où le nombre d'enfants reconnus handicapés a augmenté ainsi que le nombre de projets autour du handicap, des dys et des troubles des apprentissages. Ensuite, les associations sont plutôt contentes de l'action publique depuis 10 ans, avec 40 ans de recul depuis la loi d'orientation de 1975, et reconnaissent la capacité de l'école à accueillir la différence. Enfin, de nombreuses réformes ont été entreprises et les dispositifs d'adaptation suite à la loi de refonda-

tion de 2013 se mettent en phase avec l'école d'aujourd'hui.

Quels sont les obstacles à cette ambition ?

Je vois deux obstacles majeurs. Le premier c'est la cohérence des parcours des élèves handicapés. Dans le cadre de la refondation de l'école avec l'aménagement du temps de l'enfant, jugé nécessaire pour tous les élèves, pour beaucoup d'enfants handicapés les problèmes administratifs empêchent la continuité et l'accompagnement hors temps scolaire, car l'AVS ne suit pas. Le second est la situation des élèves qui ne sont pas handicapés mais qui ont des besoins particuliers. La politique des villes a fabriqué des difficultés. Certains élèves, dont l'origine des difficultés est socio culturelle, n'ont pas trouvé

d'accompagnement dans l'école ordinaire, qui est devenue plus discriminante.

Quels sont les défis à relever pour l'école ?

Tout d'abord, la formation. On crée des dispositifs complexes et il faut former des enseignants professionnels qui soient capables d'utiliser les différents éléments du système (plans, projets, ressources). Il faut aussi répondre en termes de travail pour les enseignants car l'école doit devenir inclusive pour tout le monde. Ensuite, le « travailler ensemble ». Les besoins des élèves ne sont pas que scolaires. Ils sont aussi éducatifs, médicaux. Les métiers sont très cloisonnés et il faut créer des espaces d'intermétiers pour faciliter collaborations et partenariats.

PROPOS RECUEILLIS PAR VIRGINIE SOLUNTO

PRESTATIONS INDIVIDUELLES INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE À RÉGLEMENTATION COMMUNE

La circulaire du 24 décembre 2014 a réactualisé les taux applicables à partir du 1^{er} janvier 2015 pour toutes les prestations individuelles interministérielles d'action sociale (PIM). Les dossiers sont à demander auprès des services action sociale des rectorats qui peuvent préciser les modalités concrètes d'attribution. Il existe également d'autres prestations à caractère académique.

| | Montant |
|---|----------|
| RESTAURATION | |
| Prestation repas | 1,22 € |
| AIDE À LA FAMILLE | |
| Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant | 22,71 € |
| SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS | |
| En colonie de vacances | |
| Enfants de moins de 13 ans | 7,29 € |
| Enfants de 13 à 18 ans | 11,04 € |
| En centre de loisirs sans hébergement | |
| Journée complète | 5,26 € |
| Demi-journée | 2,65 € |
| En maisons familiales de vacances et gîtes | |
| Séjours en pension complète | 7,67 € |
| Autre formule | 7,29 € |
| Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif | |
| Forfait pour 21 jours ou plus | 75,57 € |
| Pour les séjours d'une durée inférieure, par jour | 3,59 € |
| Séjours linguistiques | |
| Enfants de moins de 13 ans | 7,29 € |
| Enfants de 13 à 18 ans | 11,04 € |
| ENFANTS HANDICAPÉS | |
| Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans - par mois | 158,89 € |
| Allocation aux jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans ; versement mensuel au taux de 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales. | |
| Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour) | 20,80 € |

QUESTION/RÉPONSE

Je suis actuellement en congé maladie. De quel délai je dispose pour envoyer mon certificat médical à l'administration?

Les fonctionnaires doivent transmettre leur avis d'interruption du travail à l'administration dans un délai de 48 heures, sauf en cas d'impossibilité justifiée, comme une hospitalisation. Il faut être vigilant sur ce point, des sanctions financières pouvant être prises en cas de nouvel envoi tardif dans les 24 mois qui suivent (décret 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif au contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires). Pour rappel, et afin de respecter le secret médical, seuls les volets 2 et 3 de l'imprimé CERFA, sans mention médicale à caractère personnel, sont à transmettre à l'IEN. Le volet 1 doit être conservé par le fonctionnaire et sera présenté en cas de requête du médecin agréé de l'administration (Circulaire fonction publique FP/4 no 2049 du 24 juillet 2003).

LU DANS LE BO

N°2 DU 8 JANVIER 2015

- Le calendrier des sessions des examens conduisant à la délivrance du diplôme initial de langue française pour l'année 2015 et du diplôme d'études en langue française en milieu scolaire pour l'année 2014-2015.

- La publication de la convention cadre des actions éducatives et la présentation de la campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air 2015.

- La note de service précisant les modalités d'organisation du concours externe public supplémentaire de recrutement de personnels enseignants du premier degré dans l'académie de Créteil, au titre de la session de 2015.

N°3 DU 15 JANVIER 2015

- Dans le cadre des actions européennes, l'appel à propositions relatif au programme Erasmus+ pour l'année scolaire 2015-2016

- La présentation de la journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité du 27 janvier 2015

- La publication de l'avenant à la convention du 8 décembre 2011 entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la justice sur l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire

- Le programme de l'université d'hiver du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) pour l'initiation et le

perfectionnement aux métiers du français dans le monde.

N°4 DU 22 JANVIER 2015

- Le décret fixant l'organisation administrative, financière et territoriale de l'établissement public de création et d'accompagnement pédagogiques dénommé Réseau Canopé

- La mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École

- Les procédures et les calendriers de détachement des personnels de direction, enseignants des premier et second degrés, d'éducation et d'orientation du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (hors réseau AEFÉ) pour l'année scolaire 2015-2016

- Le décret fixant les modalités d'accès au grade de personnel de direction de 2^e classe par liste d'aptitude au titre de l'année 2015

- Le décret fixant les modalités de détachement et d'intégration dans le corps des personnels de direction pour l'année 2015

- La note de service définissant les modalités de détachement et d'intégration dans le corps des personnels de direction pour l'année 2015

- Les modalités de gestion académique et ministérielle et le calendrier de la titularisation des personnels de direction recrutés par la voie des concours et de la liste d'aptitude au 1^{er} septembre 2014

Liberté, j'écris ton nom

Quand la fureur s'invite dans le quotidien, rappelons-nous que le livre est un «*objet inégalable dans sa capacité à faire bouger le cerveau humain*» (T. de Fombelle, auteur jeunesse). En hommage aux impertinents de Charlie hebdo, quelques ouvrages sur la liberté d'expression, pour continuer à faire grandir les adultes de demain.



LE COUP DE CŒUR

JE RÊVE LE MONDE, ASSIS SUR UN VIEUX CROCODILE
50 poèmes pour changer le monde, ill. Aurélia Fronty, ed. Rue du Monde. Pour tous
Pour préparer le «printemps de poètes» du 7 au 22 mars prochain, sur le thème de l'insurrection poétique, parce que les enfants ont aussi le droit de rêver autrement... Une nouvelle anthologie proposée par cette maison d'édition qui ne cesse de tisser des liens entre l'art, les droits de l'homme et l'enfance... «Des poèmes, tous inédits, qui interrogent, protestent, ironisent, imaginent et dessinent une sphère nouvelle, dont on espère vivement l'avènement. Surtout après les événements de ce mois de janvier, qui sont, bien sûr, évoqués.»



NIET POPOV !

de David Sire, ill. de Magali Le Huche, ed. Des Braques.

Dès la fin du cycle 1

Quand les mots savoureux et les idées impertinentes passent par le corps, la voix et le plaisir, faut pas se priver. «*Plus c'est interdit, plus ça m'chatouille / Plus ça m'donne envie de faire l'andouille / Plus c'est défendu, plus ça m'démange...*» Un livre CD de 12 chansons qui n'hésitent pas à transgresser, toujours en quête de liberté. Une invitation au partage, à l'insoumission, un hymne à la vie et à la tendresse.



MAÎTRE LA CISAILLE

de Nicolas Bianco-Levin, ed. Grandir. Cycle 3

L'album d'un auteur-illustrateur-graphiste qui commet aussi de jolis

films d'animation. Ce que *Maître la Cisaille* supprime, ce sont des mots, tous les mauvais mots, grâce à son outil, le coupe-mots. Des mauvais mots, on passe à la parole, aux langues ou aux pensées. Et la liberté d'expression? Une belle entrée en matière pour parler de la parole, du poids des mots, de la censure, personnelle ou institutionnelle.



LIBERTÉ

de Paul Eluard, ill. d'Anouk Boisrobert, ed. Flammarion. Pour tous

Un bijou. Quelques branches, un buisson, un arbre, des montagnes, une plage : au fil des pages, l'horizon s'élargit pour finir sur un paysage aux couleurs chaudes comme pour faire résonner la liberté sur l'univers entier. Ce poème qui fait vibrer les cœurs depuis 73 ans trouve un écrin dans ce livre accordéon aux découpages fins et délicats comme une dentelle rare. Au verso, des textes qui éclairent sur l'auteur et le contexte dans lequel Eluard a écrit ces mots qui nous font encore chavirer.



SAPRISTI

de David Merveille, ill. de Zidrou, Éd. Mijade. Dès le cycle 1

Se contenter de répéter coin-coin? C'est tellement mieux de dire ce

qu'on veut, ce qu'on pense ! Tous les animaux de la ferme devraient d'ailleurs faire de même. Si les idées de ce petit canard ne sont pas du goût du fermier, quand il arrive malheur à Saprستي, c'est la révolution. Un style simple sans être simpliste, un goût pour le burlesque avec un souci du détail, de grands aplats colorés détournés d'une ligne noire pour des dessins plaisants dans un album rempli de fantaisie.



LES FRÈRES MOUSTACHES

d'Alex Cousseau, ill. de Charles Dutertre, ed. Du Rouergue. Cycle 3

«*À ceux qui leur tirent dessus au fusil, ils se contentent de tirer la langue*». Les frères Moustaches, en Birmanie, ce sont des marionnettistes qui dénoncent les travers et excès du pouvoir, sous l'angle du théâtre et du rire. Comme les moustaches, on peut les supprimer, elles (ils) repoussent toujours. Un album tout en longueur avec un texte court, percutant et des illustrations magnifiques, ciselées dans des tons ocres aux touches orientales, qui fourmillent de détails à observer. Une histoire qui nous rappelle que la liberté d'expression se paie parfois très cher.



LE MEILLEUR LIVRE POUR APPRENDRE À DESSINER UNE VACHE

d'Hélène Rice, ill. Ronan Badel, ed. Thierry Magnier. Cycle 2

Ce petit livre au format original, qui vient d'obtenir le prix Sorcières 2015 «*premières lectures*» est un régal. Il vous prouve que pour apprendre à dessiner une vache, il faut dessiner... un crocodile ! Et garder une gomme pas loin, au cas où... Alors, au-delà du plaisir de la démonstration, par les mots et le dessin, ce joli petit livre illustre à quel point l'humour et la fantaisie permettent de gagner en liberté et en rigolade !

JURANÇON SE MET AU BLANC



Grâce au dualski, une élève en fauteuil participe pleinement à la sortie.

«**É**tonnamment, deux tiers des enfants de la classe n'avaient jamais pratiqué le ski. » Le constat de Dominique Lалуcaa, directeur de l'école Louis Barthou a en effet de quoi surprendre. Car si la commune de Jurançon est célèbre pour son vin blanc, les vignes qui le produisent s'étalent au pied du massif des Pyrénées et la station de ski de Gourette n'est qu'à 50 kilomètres. Donner à tous l'occasion de pratiquer un sport réservé à quelques-uns : un argument de plus pour justifier l'opération menée depuis plus de 10 ans dans le cadre d'un partenariat entre l'inspection académique des Pyrénées Atlantiques, le Conseil général et les Établissements pyrénéens des stations d'altitude (EPSA). Une quarantaine de classes de cycle III du département bénéficie ainsi de 4 jours de ski gratuits dans le triple objectif de découvrir le patrimoine naturel local, de pratiquer une activité physique et d'en appréhender les diverses facettes (économie, sécurité, environnement).

Développer la coopération

À l'école de Jurançon, les CM1 de Pierre Perrin et les CM2 de Dominique ont cette année la chance de faire partie des privilégiés qui vont goûter pendant quatre journées la neige pyrénéenne car la liste d'attente est longue. Grâce à l'investissement des CPC du département, une dizaine de parents volontaires ainsi que les enseignants ont bénéficié en amont d'une journée de formation pour encadrer les 44 élèves sur les pentes de Gourette. Pour Dominique, c'est l'occasion de mettre l'accent sur le vivre ensemble et développer la coopération et le respect entre les enfants « *Il faut préparer et gérer le matériel, prendre en compte les différents niveaux en aidant les débutants.* ». Avant les sorties, Dominique a fait travailler sa classe sur les consignes de sécurité à mettre en œuvre en montagne, sur les dangers du soleil avec un intervenant de la Ligue contre le cancer. Après la première sortie et malgré le mauvais temps, « *tous les élèves étaient ravis* » raconte Dominique. C'est dire leur enthousiasme sous le grand bleu de la deuxième séance ! PHILIPPE MIQUEL

EN BREF

BD

DES BRUITS DE BULLES

Le 42e festival international de la bande-dessinée vient de s'achever à Angoulême mais le concours de la BD scolaire est encore ouvert jusqu'au 2 mars, date limite de remise des œuvres. À cette occasion, le site du festival propose deux fiches pédagogiques en ligne réalisées par des enseignants charentais. L'une est centrée sur l'aide au dessin, l'autre sur l'aide à l'écriture d'un scénario. Elles sont complétées par des fiches conseil qui présentent le vocabulaire et les techniques propres au 9^e art. Des ressources utiles qu'on participe au concours ou pas.

www.bdangouleme.com

MÉMOIRE

LES DEUX ALBUMS D'AUSCHWITZ

Comment parler de la Shoah aux élèves ? À l'occasion du 70^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau par les troupes soviétiques et de la journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité, le réseau Canopé met à disposition des enseignants un web documentaire. Ce document fait référence à deux albums de photos prises à Auschwitz. Le premier, découvert par une survivante d'Auschwitz, permet de découvrir le destin tragique des déportés. L'autre, qui appartenait à un officier nazi, décrit en contraste le quotidien des SS dans le camp.

www.reseau-canope.fr

EN LIGNE

UN JEU DE CALCUL

Le jeu de calcul mental Mathador qui existait en jeu de plateau vient de sortir en version électronique pour tablettes. Créé par Éric Trouillot et édité par « *Canopé académie de Besançon* », le jeu propose une règle très simple : il faut approcher un nombre cible tiré au hasard en se servant des quatre opérations et de carte-nombres fournies. L'usage de la soustraction ou de la division ainsi que la vitesse d'exécution rapportent davantage de points. « *Un compte est bon* » électronique pour le cycle 3 dont l'application est commercialisée mais qui est disponible gratuitement sur le net.

www.mathador.fr

ANNE-YVONNE LE DAIN
DÉPUTÉE

« Il faut établir un contrôle de l'Etat. Comment la consommation d'alcool a-t-elle baissé au fil des années ? C'est après 30 ans d'une politique de prévention envers le grand public, les écoles et une politique de renchérissement des amendes pour état d'ivresse, notamment au volant, que les gens ont compris. »

PIERRE-YVES GEOFFARD
PROFESSEUR À L'ÉCOLE
D'ÉCONOMIE DE PARIS

« Le grand mérite du rapport est de placer le débat là où il est pertinent : il doit désormais porter sur la meilleure régulation de la production et de la distribution du cannabis. En revanche, on sent comme une hésitation pudibonde de la part des auteurs, qui ne vont pas jusqu'à préconiser la liberté du commerce. (...) La concurrence n'interdirait pas une normalisation et une certification de la qualité et de la sécurité des produits, assurée par un organisme public. »

RAMA YADE
VICE-PRÉSIDENTE DE L'UDI

« Je trouve ça totalement stupide. C'est-à-dire que l'État s'enrichirait finalement avec l'argent de la drogue. Je trouve ça immoral et hypocrite. »

CHRISTIAN BEN LAKHDAR
ÉCONOMISTE AUTEUR
DE L'ÉTUDE

« Ce n'est pas un État entrepreneur qu'il faut mais un État régulateur, une régulation du cannabis sous l'égide du ministère de la santé. »

Les dépenses publiques pourraient bien aimer le cannabis

Créer de l'emploi, générer des recettes fiscales, resserrer les budgets, les effets secondaires de la légalisation du cannabis ont été étudiés par le groupe de réflexion Terra Nova.

1,3 milliard d'euros par an. Voilà ce que pourraient représenter les recettes fiscales liées à la légalisation de la production, de la vente et de l'usage du cannabis dans le cadre d'un monopole public. Ce sont en tout cas les conclusions d'une étude publiée par le groupe de réflexion Terra Nova. « Réguler le cannabis pour sortir de l'impasse », financière faudrait-il ajouter, car Pierre Kopp et Christian Ben

Économie des frais de justice

Reste que, pendant ce temps, l'Etat économiserait les frais de justice et de police dus à la légalisation. Car selon cette même étude, celui-ci consacre 568 millions d'euros chaque année à la lutte contre le cannabis dont 300 millions pour les interpellations. Un budget important qui ne permet pourtant pas d'enrayer la consommation et le trafic. Plus de 500 000 personnes fument au moins un joint

par jour. « La politique de répression est en échec en France : non-seulement le nombre de personnes ayant consommé du cannabis dans l'année ne diminue pas significativement, mais il reste l'un des plus élevés d'Europe » ont conclu les auteurs de l'étude.

13 000 emplois créés

Selon le scénario imaginé par ces économistes, la légalisation apporterait même de nouvelles possibilités d'emploi. « Sur cette base, on peut estimer que plus de 13 000 emplois

pourraient être créés (...) sans compter les emplois liés à la production » affirment-ils. Ces estimations sont confirmées au Colorado, où la vente de marijuana est autorisée depuis 2012. 2000 entreprises ont été créées et le secteur emploie 10 000 personnes. Constats surveillés de près en France. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice ont lancé le premier janvier une évaluation à la fois économique et sanitaire des politiques de légalisation en Uruguay, au Colorado et dans l'Etat de Washington. Le débat continue.

CLÉMENCE BOHÈME



Selon Terra Nova, la création d'un monopole d'État pour la distribution du cannabis générerait des économies budgétaires et des recettes fiscales.

Lakhdar, deux économistes reconnus pour leurs travaux dans le domaine de la santé, des drogues et des addictions, se sont attachés dans cette étude à dessiner un modèle économique capable de réduire les dépenses publiques. Dans ce scénario, l'Etat prendrait le contrôle sur les prix de vente et taxerait cette drogue douce à hauteur de 80%, comme le tabac. Des taxes qui pourraient être redistribuées dans la prévention. Temporairement, les prix resteraient inchangés pour assécher le marché noir. Ensuite, pour contrecarrer les hausses probables de consommation, ils augmenteraient. Une démarche nécessaire pour préserver le contrôle sanitaire.

EN BREF

Tiphaine Bodin, Professeure d'école stagiaire (PES) en Vendée



PORTRAIT

Comment fait-elle Tiphaine Bodin? Comment fait-elle cette professeure d'école stagiaire de Vendée pour être à la fois enseignante et étudiante? «*La double casquette n'est pas*

facile à gérer, confie-t-elle, et le problème, c'est le rythme de travail». Démonstration: les lundis et mardis, direction l'Espé de La Roche-sur-Yon à 40 minutes de chez elle. Tiphaine y prépare le master 2 MEEF*. Les jeudis et vendredis, ses 24 élèves de CM1-CM2 l'attendent à l'école de Nieul-le-Dolent. Un mercredi matin sur deux, classe. Le mercredi après-midi, Espé: le seul moment où l'ensemble de cette première promotion de «*PES à mi-temps*» peut être réunie. Déplacements, préparations, corrections, coordination avec la PES avec qui elle partage la classe... «*Pendant la première période, on était le nez dans le guidon à cause de la classe, raconte Tiphaine, je n'avais*

À 33 ANS, TIPHAINE CHANGE DE MÉTIER ET SE LANCE DANS L'ENSEIGNEMENT. ELLE FAIT PARTIE DE LA PREMIÈRE PROMOTION DU CONCOURS RENOVÉ ET DES PREMIERS PES MI-TEMPS EN CLASSE, MI-TEMPS À L'ESPÉ.

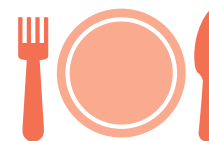
pas mesuré la quantité de travail personnel nécessaire et combien la gestion de la classe était difficile». Les vacances d'automne ont permis de souffler, de s'avancer mais le travail universitaire a surchargé à son tour la 2^e période. Et pas de répit en vue, puisqu'il faut maintenant rédiger un mémoire, valider le M2 et préparer l'inspection sur le terrain. Pourtant Tiphaine ne regrette pas le travail de rédactrice web qu'elle a quitté l'an dernier et qui lui assurait des soirées et des weekends bien plus paisibles et un salaire plus conséquent! «*J'aime ce que je fais*» dit-elle simplement tout en restant lucide sur la difficulté mais la nécessité de préserver une vie sociale et familiale surtout quand on a comme elle un petit garçon de 3 ans. Au conseil de formation où elle représente ses collègues, elle dira sans doute qu'il faut revoir le rythme et la charge de travail de cette année de stage. On la comprend!

ALEXIS BISSERKINE

*MEEF: Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

CANTINE SCOLAIRE

LE DROIT DE MANGER



Une proposition de loi visant à garantir le droit d'accès à la restauration scolaire vient d'être déposée à l'Assemblée par le député Roger-Gérard Schwartzberg. Selon cet élu «*l'inscription à la cantine, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établie aucune discrimination selon la situation de leur famille*». La proposition vient en réponse aux cas de refus d'accueil d'enfants de parents au chômage de la part de certaines communes.

DÉMOGRAPHIE

DYNAMISME FRANÇAIS



D'après le bilan démographique publié le 13 janvier par l'INSEE, la France retrouve la première place des pays les plus féconds d'Europe, avec l'Irlande. Depuis trois ans, l'indice conjoncturel de fécondité est resté stable passant de 2,01 en 2012, à 1,99 en 2013 pour repasser au seuil des 2 enfants par femme en 2014. Les naissances sont également stables en France avec 820 000 bébés nés en 2014.

ACADÉMIE

VERS DES FUSIONS?

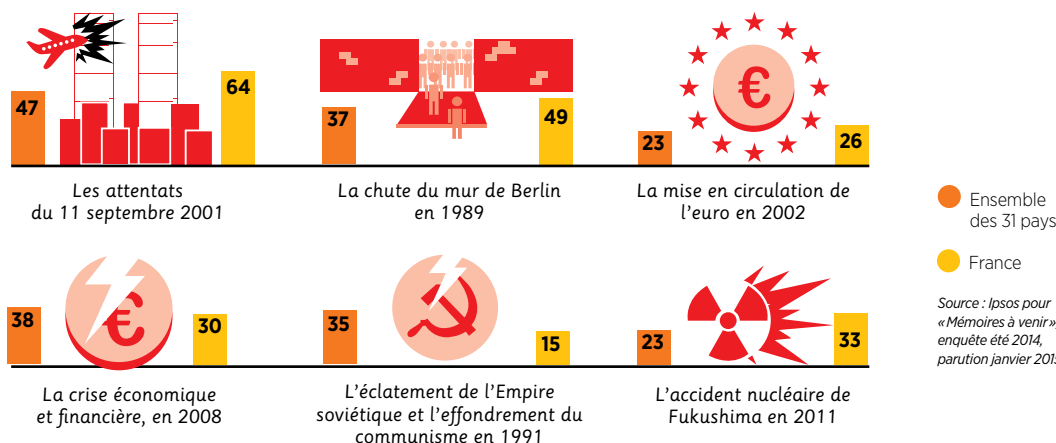


La réforme territoriale va-t-elle modifier la carte des académies que nous connaissons actuellement? Alors que le Parlement a adopté le 19 décembre la nouvelle carte des Régions françaises qui passeront de 22 à 13 au 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la réforme territoriale, le ministère de l'Éducation nationale a donné instruction aux recteurs d'étudier «*l'hypothèse*» d'une fusion de leurs académies. Affaire à suivre...

QUE S'EST-IL PASSÉ DE MÉMORABLE DEPUIS 1989?

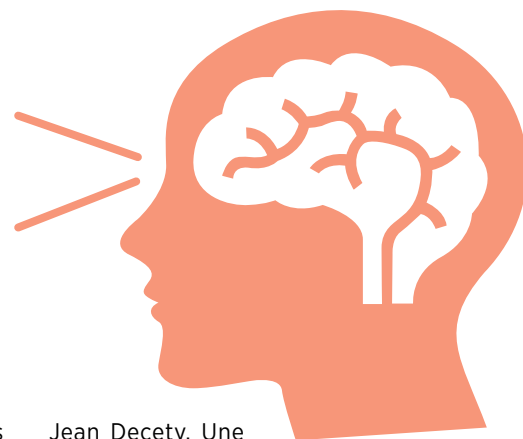
Quelle mémoire du XX^e siècle gardent les jeunes? La fondation pour la mémoire de la shoah et celle pour l'innovation politique ont enquêté sur cette question auprès de plus de 30 000 jeunes de 16 à 29 ans dans 31 pays répartis sur toute la planète. L'étude «*Mémoire à venir*» les a notamment questionnés sur les événements qu'ils jugent les plus importants depuis 1989.

QUESTION POSÉE: VOICI UNE SÉRIE D'ÉVÉNEMENTS QUI ONT EU LIEU DEPUIS 1989. SELON VOUS, QUELS SONT LES TROIS QUI, À VOS YEUX, ONT LE PLUS D'IMPORTANCE?



Vivre ensemble : chasser le naturel

L'empathie s'apprend et se développe par la pratique d'activités communes. On n'en doutait pas mais c'est encore mieux quand c'est démontré par des études scientifiques.



«**N**ous sommes par nature des êtres tri-baux : nous avons tendance à aller vers ceux qui vivent et pensent comme nous». À l'heure où l'on cherche à mieux développer chez les enfants la tolérance et le respect de l'autre, le constat du psychiatre et neurobiologiste Jean Decety a de quoi déprimer sur nos capacités à rencontrer autrui. Fort heureusement, le chercheur à l'Université de Chicago qui s'est spécialisé dans les travaux sur l'empathie vient de mettre en lumière dans une étude récente l'importance de l'éducation pour dépasser ces comportements primaires. 57 enfants de 3 à 5 ans ont visionné une vidéo montrant des comportements d'entraide et des comportement anti-sociaux, les auteurs de l'étude mesurant leurs réponses cérébrales par électroencéphalographie. Les enfants réagissent plus fort et plus rapidement aux compor-

tements négatifs. Leur réaction aux situations d'entraide, plus tardive, relève de processus plus contrôlés guidés par la cognition. Pour Jean Decety, «le cerveau est plus sensible aux comportements négatifs, comme s'il scannait l'environnement pour repérer les signaux menaçants».

Encourager le sens du partage

Deuxième phase de l'expérience : on propose aux enfants de choisir dix autocollants et d'en partager un certain nombre avec un enfant absent. Moyenne du partage : 1,78 autocollants. Pas terrible mais l'essentiel n'est pas là. Les enfants ayant eu la réponse tardive la plus significative dans la première situation sont aussi ceux qui ont partagé le plus d'auto-collants. «*En incitant les jeunes enfants à réfléchir sur les comportements moraux envers les autres, on pourrait encourager leur sens du partage.*» conclut

Jean Decety. Une autre étude menée à Montréal vient compléter la première. On a demandé à des étudiants de quantifier leur douleur ressentie en plongeant leur main dans l'eau glacée, seuls puis en présence d'un ami et d'un étranger exposés à la même épreuve. La douleur évaluée est plus intense aux côtés d'un ami mais n'est pas augmentée en compagnie d'un étranger. Pour les chercheurs, le stress lié à la présence d'un étranger freine l'empathie. Comment contrecarrer cette tendance ? En faisant pratiquer 15 minutes de jeu vidéo aux personnes qui ne se connaissent pas, on retrouve des niveaux d'empathie comparables à ceux manifestés pour des amis. De quoi se rassurer quant aux effets positifs des activités collectives menées en classe sur l'amélioration du vivre ensemble. PHILIPPE MIQUEL

André Laignel, Premier vice-président délégué de l'Association des Maires de France (AMF)



3 QUESTIONS À

«**Il ne faut pas éloigner le citoyen des lieux de décision**»

Quels sont les objectifs du projet de loi de

«Nouvelle organisation territoriale» ?

Le premier, avec lequel je suis en accord, est un objectif de clarification des compétences. C'est utile pour les citoyens, qui ne savent plus très bien qui fait quoi, mais aussi pour les élus eux-mêmes. Le deuxième objectif consiste à vouloir concentrer sur les régions et les intercommunalités des pouvoirs qui sont actuellement répartis sur 3 niveaux - la commune, le département et la région - comme dans l'immense majorité des pays d'Europe. Sur le principe général, je pense qu'il ne faut pas éloigner le citoyen des lieux de décision.

Quel sera l'impact de cette réforme pour l'éducation ?

La suppression de la clause de compétence générale, qui permet aux collectivités d'intervenir dans tous les domaines, ne s'appliquerait que pour le département et la région. Les communes resteraient donc en charge des écoles. Le projet de loi confie la gestion des collèges et des transports scolaires à la région. L'échelon régional est pertinent pour les lycées mais je ne vois pas la nécessité de lui transférer les collèges. Quant aux transports scolaires, c'est une véritable aberration. Dans mon département, l'Indre, où les cars scolaires vont chercher des élèves jusque dans les hameaux, ce ne sera pas depuis la capitale régionale qu'on pourra gérer efficacement ce service.

L'élargissement des intercommunalités va-t-il affecter la gestion des écoles ?

Cette question n'est pas réglée par le débat parlementaire. Aujourd'hui le projet de loi fixe à 20 000 le nombre d'habitants nécessaires pour former une intercommunalité. Ce seuil est insuffisant dans certains lieux très urbanisés et il est excessif dans des lieux très ruraux. Mettre une barrière de cette nature ne me semble pas être une bonne réponse. Mais cet élargissement n'aurait pas d'impact puisque les communes conserveraient la décision de transférer ou de conserver tout ou partie de la compétence scolaire. Elles pourront donc continuer de mutualiser la gestion du bâti au niveau intercommunal mais conserver le périscolaire et la cantine par exemple.

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT MARTINEZ

AGENDA

LES 5 ET 6 FÉVRIER À PARIS

LIFELONG LEARNING TODAY

L'association CMA organise à l'UNESCO le 4e forum mondial « *Apprentissages tout au long de la vie pour tous : Une volonté partagée, un défi à relever* ». Rendre possible à chacun d'apprendre tout au long de sa vie tout ce qui lui est nécessaire : si cette grande idée, condition pour la paix et le progrès, fait consensus, cependant la réalité est loin de l'idéal. Quatre grands ateliers de réflexion internationaux seront proposés autour de l'accès aux savoirs fondamentaux, la santé durable, le rôle des entreprises et les compétences interculturelles.

DU 4 AU 11 FÉVRIER À GENNEVILLIERS (92)

FESTIVAL JEUNE ET TRÈS JEUNE PUBLIC

La Ville de Gennevilliers, en partenariat avec l'association Enfance et Musique, présente la deuxième édition du festival jeune et très jeune public. Composé de spectacles, de rencontres professionnelles, d'ateliers, de temps pour les familles, ce festival associe les équipements culturels de la ville et mobilise les professionnels de la petite enfance et de l'enfance, les enseignants, les élus et les parents. Le festival met à l'honneur la transmission des richesses culturelles aux enfants d'aujourd'hui et replace l'art et la culture au centre de la vie familiale et sociale.

LE 11 FÉVRIER À PARIS

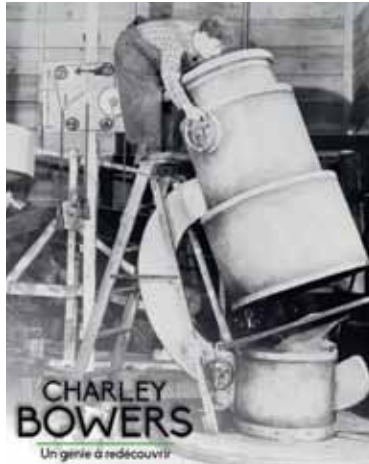
POUR UNE EVALUATION PLUS JUSTE ET PLUS EFFICACE

Le CRAP-Cahiers pédagogiques et CANOPE organisent un débat autour de la question de l'évaluation des élèves qui ne se réduit pas à pour ou contre les notes ou à une opposition artificielle et fautive entre bienveillance et exigence. Sur le terrain, des équipes mettent en place des alternatives à l'évaluation traditionnelle pour plus de justice et de justesse, pour une évaluation au service des apprentissages. Une après-midi de réflexion sur ce sujet crucial avec des chercheurs, des acteurs, enseignants...et élèves, pour voir plus clair et pour trouver des idées d'action. La journée se clôturera par l'intervention de Michel Lussault, président du Conseil supérieur des programmes.

CINÉMA

FANTASTIQUES ANNÉES VINGT

Toutes les grandes inventions viennent de la rencontre du hasard et du génie. Un homme reçoit un oeuf sur la tête. Troublé par cet événement, il invente l'oeuf incassable. C'est le sujet d'un des films enthousiasmants de Charley Bowers, actif à Hollywood dans les années vingt et que Serge Bromberg et sa société Lobster nous permettent de redécouvrir. Moins célèbre que Keaton, Chaplin, ou Lloyd, Bowers a la



particularité de mêler images réelles et film d'animation. On nage en plein délire, mais c'est un délire charmant, aérien, délicat, salué en son temps par André Breton lui-même. Surnommé en France Bricolo, Bowers inventa aussi la peau de banane antidérapante et l'arbre à chats. Cette nouvelle édition DVD permet de compléter ce qui était déjà connu par des films inédits, retrouvés, et restaurés impeccablement. En tout cinq heures de films et de documents. Un grand plaisir qui accompagne une autre sortie chez Lobster, encore plus fascinante, celle de l'intégrale Dziga Vertov. *L'homme à la caméra* (1929) est certainement l'un des plus beaux films de tous les temps, l'un des plus inventifs. On n'a peut-être pas été si loin depuis dans l'innovation visuelle. Là encore, le film était déjà connu, mais c'est la première fois qu'on peut le voir dans sa version intégrale, restaurée et conforme au projet original de Vertov. Les quelques autres films de Vertov sont aussi dans le coffret, avec là encore près de cinq heures de jubilation pour

les yeux. Si vous avez encore une méchante petite télévision pour regarder vos DVD, c'est l'occasion d'enrichir les vendeurs de « *home cinema* » et de vous payer des soirées de vrai bonheur avec ces deux coffrets, installé au fond de votre canapé en méditant sur la grandeur du cinématographe. RENÉ MARX

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur lavedesfilms.com

MUSIQUE

LE VENT DE L'ENFANCE

Après une longue carrière de sideman, le batteur japonais Ichiro Onoe a ressenti le besoin de relâcher les attaches, de prendre son envol pour un album long-temps porté, entièrement composé. Installé en France depuis 17 ans, il s'est produit aux côtés des pianistes Bruno Angelini et Philippe Le Baraillec, de la chanteuse Mina Agossi ou du saxophoniste Chris Cheek. Avec « *Wind Wild* », Ichiro Onoe s'entoure de musiciens choisis par ses soins pour former un nouveau quartet autour de Geoffroy Secco au saxophone ténor, Ludovic Allainmat au piano et Matyas Szandai à la contrebasse. Un son coltranien!

« *No Way out* », deuxième album du pianiste Giovanni Mirabassi, paraît chez CAM Jazz. Le pianiste italien est resté fidèle à ses acolytes de « *Viva Verdi* » (Gianluca Renzi à la contrebasse, Lukmil Perez à la batterie.). Son trio devient ici quartet, en y ajoutant une nouvelle couleur, celle du vibraphoniste américain Stefon Harris. Un album lumineux, qui tout en puisant dans une ambiance « *Blue Note* » des années 60, est bien ancré dans son siècle. LAURE GANDEBEUF



ICHIRO ONOE WIND CHILD PROMISE LAND – SOCADISC

GIOVANNI MIRABASSI QUARTET NO WAY OUT CAM JAZZ HARMONIA MUNDI EN CONCERT LE 30 ET 31 JANVIER 2015 À SCEAUX

Robin Renucci, comédien

ENTRETIEN AVEC

« Donner force et tenue à la langue »

Quelle est votre réaction aux événements de début janvier en tant que citoyen mais aussi artiste, militant de l'éducation populaire ?

Il y aura un avant et un après. On paie l'inégalité des territoires et leur abandon au fil des alternances politiques. Même si dans le domaine scolaire, on a toujours porté une attention particulière sur les zones sensibles, la question du défaut de formation initiale et continue revient de manière systématique. Pour les artistes responsables, les dirigeants de lieux comme je le suis avec « *Les Tréteaux de France* », les présidents d'association, le boulot reste le même, il s'agit d'apporter des outils à ceux qui ont besoin de ressources. Avec cependant une prise de conscience beaucoup plus massive depuis le 7 janvier. Les manifestations et la véritable communion laïque qui ont suivi ont montré le désir de se réunir et de se rassembler mais on est malgré tout en manque de véritables convergences pour aborder le présent et l'avenir.

Le parcours que vous racontez dans votre livre montre qu'on peut échapper au poids d'un certain déterminisme social. Comment avez-vous fait ?

J'ai eu la chance de connaître une époque politique où culture, jeunesse et éducation étaient en conjonction. A seize ans, j'ai pu faire, dans une région de province pourtant peu active, des « *stages de réalisation* » au sein desquels amateurs et professionnels pouvaient se rencontrer. Il existe dans le monde du spectacle vivant une vision un peu surnaturelle qui voudrait que, si on devient artiste, c'est qu'on a du talent. Or, le talent, on le doit plutôt à la chaîne du corps enseignant et du monde extérieur associatif, qui était très puissant quand j'ai grandi. Dès que j'ai pu, et même si le contexte politique était moins favorable, je n'ai eu de cesse de recréer ces liens indispensables entre jeunesse, culture et éducation qui ne peuvent se limiter au temps scolaire. C'est l'esprit d'Aria, association de rencontres internationales artistiques, le projet autour du théâtre que j'ai développé en Corse.

Quel est pour vous le rôle de l'école ?

Le projet est qu'un enfant s'élève. Qu'il puisse régler sa pulsionnalité par la pensée, passer de l'excitation à la concentration, du bavardage à la parole, de la gesticulation au geste. Pour ça, au lieu du lire écrire compter tra-

ditionnel, j'ajouterais aux fondamentaux de l'école lire, dire, écrire, compter. Il ne s'agit pas d'ajouter une matière qui serait l'éducation artistique mais plutôt de se poser la question : qu'est-ce qu'éduquer par l'art ? La littérature, la poésie, le théâtre sont des outils privilégiés. Cela passe déjà par des enseignants qui soient les premiers lecteurs, les premiers diseurs de leur classe mais tout le monde n'est pas doué pour ça. D'où l'importance de la formation qui doit les aider à le faire avec qualité et sans appréhension.

La culture classique n'est-elle pas trop élitiste ?

Les actions doivent être conjointes. Il ne peut pas se passer à l'école des choses qui seraient détricotées dans la vie. Cela suppose que les parents sachent que l'on fait de la poésie dans la classe. Que les travaux, les spectacles montés par les compagnies soient produits et montrés dans les quartiers. La question de la langue est au centre. Francis Ponge disait : « *servir la République, c'est donner force et tenue à la langue.* » Dire des poèmes à Bondy ou à Aulnay-sous-Bois comme nous le faisons n'est pas un souci si on prend la précaution de reconnaître aussi les gens dans ce qu'ils amènent de présence culturelle. Accéder à la culture ne veut rien dire aujourd'hui, il s'agit plutôt d'un partage.

Vous conservez votre optimisme ?

Ce n'est pas toujours facile quand vous avez par exemple une télévision qui vient quotidiennement détruire ce qu'on essaie de construire au niveau du langage ou au plan des images symboliques. L'action politique doit ici reprendre la main : il y a une régulation qui relève du ministère de la culture qui est aussi celui de la communication comme celle qui commence à se mettre en place sur Internet. L'élan qui s'est concrétisé dans la récente manifestation montre un désir qui est aussi une désidération et qui donne de l'espoir. Beaucoup de gens travaillent sur le terrain. Il faut relever et valoriser toutes les belles et fortes initiatives qui existent. En finir aussi avec l'idée qu'on apporte la culture aux gens pour mieux partager nos différences en donnant la parole à chacun.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE MIQUEL



ROBIN RENUCCI EST ACTEUR ET METTEUR EN SCÈNE. IL A CRÉÉ EN 1998 ARIA, PÔLE DE FORMATION ET DE CRÉATION THÉÂTRALE EN CORSE. DEPUIS 2011 IL EST DIRECTEUR DU CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DES TRÉTEAUX DE FRANCE. IL VIENT DE PUBLIER AUX PRESSES DE LA RENAISSANCE « TOUS CES HASARDS QUI N'EN SONT PAS », LIVRE DANS LEQUEL IL RACONTE SON PARCOURS.